



Land Matrix



Bureau d'analyses macro-économiques
Institut sénégalais de recherches agricoles



Avec le support de



Etude sur les observatoires du foncier en Afrique

Rapport Final

Août 2018

Quentin Grislain

Consultant (International Land Coalition) au sein du Bureau d'analyses macro-économiques de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (Dakar)

Table des matières

I) Introduction générale	4
a) Contexte de l'étude.....	4
b) Objectifs et justification de l'étude	4
c) Méthodologie	5
II) Définition, cartographie et présentation des observatoires	7
III) Analyse des observatoires du foncier en Afrique ciblés dans l'étude.....	12
a) Informations sur les contextes de création des observatoires du foncier	13
b) Positionnement institutionnel des observatoires du foncier et mode de gouvernance	17
c) Budget et mode de financement	22
d) Echelles géographiques des activités	24
e) Principales thématiques traitées par les observatoires	26
f) Principales activités des observatoires	27
g) Méthodes de collecte des données foncières.....	28
h) Modes de diffusion des productions des observatoires et de l'information foncière nationale 32	
i) Objectifs des activités des observatoires du foncier.....	34
IV) Typologie des observatoires du foncier.....	35
V) Une diversité des formes d'observatoires malgré des dénominateurs communs.....	40
VI) Conclusion	41

Avant-propos

L'étude sur les observatoires du foncier en Afrique a été réalisée par Quentin Grislain (Consultant-ILC) avec l'appui de Perrine Burnod (CIRAD-Observatoire du foncier à Madagascar), Ward Anseeuw (ILC/Land Matrix/CIRAD) et Jérémy Bourgoïn (CIRAD-ISRA/BAME).

La réalisation de cette étude est aussi le fruit d'une collaboration avec Djiby Dia et Djibril Diop (ISRA/BAME) et Ibrahima Ka (IPAR).

Cette étude a bénéficié de financements de la Land Matrix, mis à disposition gracieusement par la Commission Européenne.

Les auteurs restent responsables des résultats, analyses et conclusions.

Résumé exécutif

Face à l'ampleur et à la diversité des enjeux fonciers, il existe un fort besoin d'informations pour améliorer les débats et accompagner la prise de décision informée. A ce titre, la Land Matrix, observatoire à l'échelle internationale sur le thème des transactions foncières à grande échelle, soutient des observatoires aux échelles nationales. Outils de production d'informations et d'analyses à destination d'une grande diversité d'acteurs, les observatoires du foncier sont des instruments privilégiés d'ouverture de la gouvernance foncière. C'est dans ce contexte que la Land Matrix a engagé une étude sur les observatoires du foncier en Afrique, afin de mieux comprendre les facteurs d'émergence, de succès et d'échec des observatoires du foncier.

Basé sur la caractérisation (non exhaustive) de 22 structures de suivi des dynamiques foncières en Afrique et une analyse approfondie de 9 observatoires du foncier, ce rapport détaille neuf dimensions (contexte d'émergence, positionnement institutionnel, mode de financement, échelle géographique des activités, thématiques traitées, activités réalisées, méthode de collecte des données foncières, outil de diffusion des analyses produites et les objectifs des activités réalisées) structurantes des observatoires. Cela a permis d'identifier quatre types d'observatoires fonciers (observatoire comme lanceur d'alerte, observatoire comme outil de veille foncière, observatoire comme outil de suivi et évaluation des politiques foncières et observatoire du foncier généraliste).

I) Introduction générale

a) Contexte de l'étude

Depuis une décennie, les initiatives concernant la mise en place d'observatoires du foncier se sont multipliées et traduisent le besoin de connaissances et d'informations en matière foncière (Basserie et Ka, 2018)¹. Cette multiplication d'observatoires fonciers semble à mettre en corrélation avec l'ampleur et l'intensité des enjeux fonciers actuels. Les phénomènes récents d'acquisitions foncières à grande échelle résultant de la convergence des crises alimentaires, financières et énergétiques de 2008-2009, questionnent le modèle de développement agricole et rural et, plus largement, la souveraineté des pays du Sud (Burnod et Tonneau, 2013)². Les conflits fonciers, les réformes foncières (Madagascar en 2005, Burkina Faso en 2012), ou encore la sécurisation foncière, suscitent de forts besoins d'information sur le foncier.

Si les observatoires du foncier se multiplient, constatons que leurs natures et leurs ambitions sont diverses. Faut-il parler d'observatoire du foncier ou des observatoires du foncier ? Quelles sont les missions et activités d'un observatoire du foncier ? A travers les modes de gouvernance, les montages financiers, les ancrages institutionnels, existe-t-il un observatoire du foncier type ? Dans le but d'apporter des réponses à ces interrogations, la Land Matrix, qui appuie une dynamique de décentralisation des observatoires aux échelles nationales, le Cirad et l'ILC ont recruté trois étudiants pour réaliser une étude sur les observatoires du foncier en Afrique, en Amérique Latine et en Asie. L'objectif général de cette étude est de comprendre les facteurs d'émergence, de succès ou d'échec des observatoires du foncier ainsi que leur rôle et leur mandat.

b) Objectifs et justification de l'étude

L'étude sur les observatoires du foncier en Afrique a pour objectif :

D'identifier les observatoires du foncier au sein du continent. Cela inclut les structures en opération mais également les projets qui n'ont pas abouti et ceux en préparation ;

De présenter et retenir ceux pertinents pour l'étude ;

D'élaborer une typologie des observatoires du foncier en Afrique.

Les résultats attendus sont :

Compréhension de la diversité des observatoires du foncier en fonction de leurs trajectoires, fonctionnements, champs d'observation et activités réalisées ;

¹ Basserie V, Ka I, Etude de préféabilité de la création de l'Observatoire national du foncier au Sénégal, février 2018

² Burnod P, Tonneau JP, 2013. Le foncier : facteur ou marqueur de l'évolution des agricultures ? Cahiers Agricultures 22: 4-9

Proposition d'une définition d'un observatoire du foncier, qui ferait sens pour un certain nombre d'acteurs, sur base de l'identification, de la présentation et de l'analyse des observatoires en Afrique ;

Elaboration un document pratique et technique pour orienter et appuyer la mise en place d'observatoire.

c) Méthodologie

La présente étude sur les observatoires du foncier est un premier état des lieux des initiatives d'observatoires en Afrique. L'étude a été réalisée par un étudiant basé au sein du Bureau d'analyses macro-économiques de l'Institut Sénégalais de recherches agricoles à Dakar (Sénégal). Elle a duré six mois et s'est articulée autour de cinq étapes principales.

- Etape 1 : Conception collaborative d'une grille d'analyse

La grille d'analyse qui a servi de guide pour les entretiens, comporte dix sections :

- 1) Structure de l'observatoire du foncier ;
- 2) Gouvernance ;
- 3) Budget et mode de financement ;
- 4) Echelle géographique des activités ;
- 5) Thématiques traitées ;
- 6) Principales activités ;
- 7) Données (collecte, nature des données, traitement...) ;
- 8) Modes de communication et débats ;
- 9) Impacts ;
- 10) Relations avec les structures similaires.

La grille d'analyse est présentée en annexe 1.

- Etape 2 : Identification des observatoires du foncier et des structures s'apparentant à un observatoire du foncier en Afrique

Cette étape avait pour objectif de répertorier toutes les structures, ayant ou non la dénomination « observatoire du foncier », mais dont l'objet d'étude principal est le suivi des dynamiques du foncier. Pour ce faire, une recherche internet a été réalisée pour chaque pays du continent africain avec les mots clés « observatoire du foncier » et « structure foncière » pour les pays francophones et « land observatory » et « land structure » pour les pays anglophones. En complément de la recherche internet et des discussions avec les personnes ressources et les deux autres étudiants réalisant la même étude en Asie et en Amérique Latine, une revue bibliographique a été réalisée notamment avec des documents obtenus auprès des observatoires du foncier et des structures/institutions foncières ainsi que des rapports d'experts ayant analysés et/ou appuyés la mise en place des observatoires. Une liste de 22 structures a été établie.

- Etape 3 : Choix de neuf observatoires

Par la suite, sur la base de cette liste, nous avons retenus toutes les structures/initiatives, pour lesquelles des informations étaient accessibles, des contacts identifiés et assurant des fonctions propres à un observatoire (collecte et/ou production des données, suivi-évaluation des dynamiques

foncières, diffusion des analyses). Cette étape a permis d'identifier neuf observatoires du foncier en Afrique qui ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie sur la base de la grille d'analyse. Les neuf observatoires sont les suivants :

- Observatoire du foncier en Afrique du Sud
 - Observatoire national du foncier au Burkina Faso
 - Observatoire du foncier au Cameroun
 - Observatoire du foncier à Madagascar
 - Observatoire du foncier au Mali
 - Observatoire du foncier en Ouganda
 - Observatoire national du foncier au Sénégal
 - Observatoire national de la gouvernance foncière au Sénégal
 - Observatoire du foncier au Tchad
- Etape 4 : Missions de terrain et entretiens

Au total 22 entretiens (Skype et en présentiel lors des missions de terrain) ont pu être réalisés auprès des organisations et acteurs suivants :

- Observatoires du foncier (neuf entretiens)
- Ministères (deux entretiens)
- Organisations de la société civile (deux entretiens)
- Organisation intergouvernementale (un entretien)
- Bureau d'étude (un entretien)
- Recherches (quatre entretiens)
- Associations (deux entretiens)
- Experts fonciers (deux entretiens)

Tableau 1 : Profil des personnes interrogées pour chaque observatoire

Observatoires du foncier	Profil des acteurs interrogés
Tchad	Coordinateur de l'observatoire
Madagascar	Chercheur du CIRAD en appui à l'observatoire du foncier depuis 2010 Ancien directeur (2007-2017) de l'observatoire
Burkina Faso	Chargé d'étude au sein de l'observatoire Secrétaire exécutif de l'observatoire Organisation de la société civile Organisation intergouvernementale Ministère Bureau d'étude Association Recherche
Afrique du Sud	Coordinatrice de l'observatoire Initiateur de l'observatoire (Project leader)
Sénégal (ONGF et ONF)	Organisation de la société civile Ministère Experts fonciers Recherches
Ouganda	Coordinateur de l'observatoire
Cameroun	Recherche

La présence de l'étudiant au Sénégal a permis la réalisation d'entretiens tout au long de l'étude avec des organisations et acteurs fonciers sénégalais.

Au Burkina Faso, une mission d'une semaine a permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs (Observatoire national du foncier, Commission de l'UEMOA, INSUCO, Groupe d'Action et de Recherche sur le Foncier, l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane ou encore la Direction Générale du Foncier de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural).

L'étudiant a également réalisé un stage de 6 mois précédant l'étude au sein de l'Observatoire du foncier à Madagascar ce qui a permis de rencontrer de nombreux acteurs fonciers malgaches ainsi que de collecter des informations sur les questionnements internes de l'observatoire (mode de gouvernance, thématiques traitées, etc).

Cette étude continentale a été réalisée dans un temps et avec un budget limités. La présente étude est donc un aperçu des observatoires du foncier existants en Afrique mais ne permet pas une analyse approfondie des différentes structures et cela pour plusieurs raisons : seules trois missions de terrain ont été réalisées ; la majorité des données ont été collectées via des courts entretiens Skype et en une fois (faible disponibilité des personnes ressources) et pour plusieurs observatoires une seule personne a pu être enquêtée.

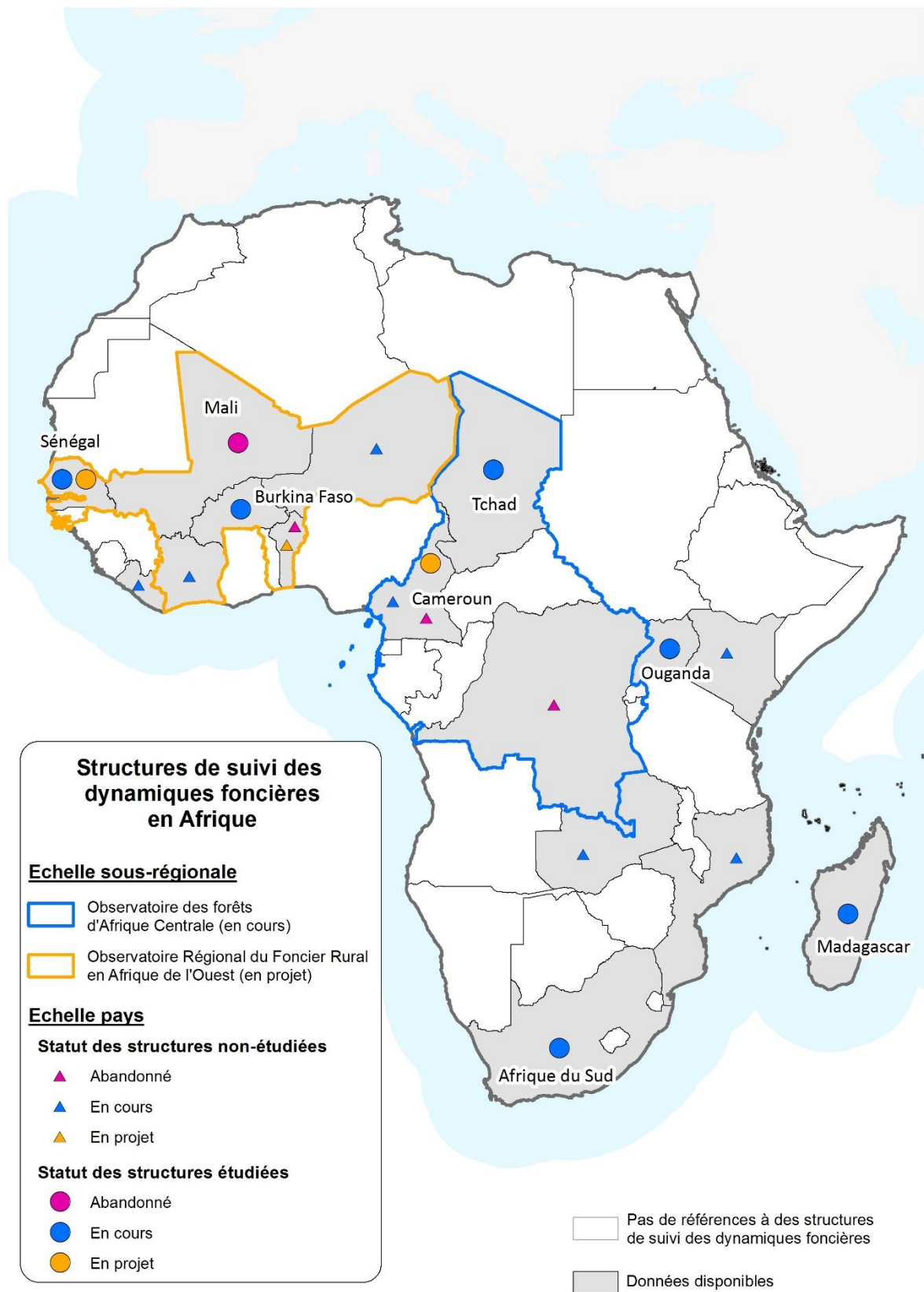
- Etape 5 : Analyse des données et rédaction de l'étude

La dernière étape a été l'analyse générale des données selon la grille co-construite. Sur cette base, la méthodologie pour l'analyse des données a été la même pour les neuf observatoires.

II) Définition, cartographie et présentation des observatoires

Le travail d'identification des observatoires du foncier en Afrique à travers notamment la revue bibliographique et les échanges avec les personnes ressources, a permis de préciser ce qu'est un observatoire du foncier. Un observatoire foncier consacre le fait que le foncier est posé en tant que question à résoudre (accès à la terre, conflit foncier, acquisitions foncières à grande échelle, réforme foncière), de manière collective, en prenant en compte les différents points de vue, dans des processus qui amènent individus, société civile, institutions, entreprises et Etat (central et collectivités territoriales) à collaborer pour innover ensemble. Et comme toute question à résoudre, la question foncière doit être documentée, éclairée et illustrée. Cette posture place l'information au centre de l'action. A ce titre, un observatoire du foncier peut être défini comme un dispositif en réponse aux besoins en informations d'un groupe d'acteurs, divers, qui partagent une même préoccupation. On considère alors comme étant un observatoire du foncier, une structure, d'une part, de collecte, de stockage et de gestion des données et, d'autre part, de production, d'analyse et de restitution d'information et de nouvelles connaissances.

Carte n°1 : Cartographie des structures de suivi des dynamiques foncières en Afrique



22 structures et initiatives ayant le foncier comme principal objet d'étude ont été identifiées à l'échelle continentale. Parmi ces structures, on trouve des observatoires du foncier (abandonnés, actifs et en préparation) et des alliances foncières. La carte n°1 positionne ces 22 structures et en indiquent leur statut.

Les constations suivantes peuvent être faites :

- Des observatoires du foncier (ou des projets d'observatoire) existent dans les quatre sous-régions de l'Afrique sub-saharienne : Afrique de l'Ouest (Sénégal, Burkina Faso), Afrique de l'Est (Ouganda, Madagascar), Afrique Centrale (Tchad, Cameroun) et Afrique Australe (Afrique du Sud) ;
- Aucun observatoire du foncier ou structure similaire ont été identifiés au Maghreb. A l'inverse, pour certains pays tel que le Sénégal, plusieurs observatoires du foncier ont été identifiés ;
- L'absence d'information et de donnée disponibles ainsi que l'absence de contact n'ont pas permis d'analyser les observatoires suivants : observatoire sur les dynamiques de territoires et du foncier (Nord-Bénin), observatoire des organisations de la société civile sur le foncier (Bénin), observatoire des pratiques coutumières de gestion des terres (Cameroun), observatoire de l'acquisition des terres à grande échelle (Cameroun), observatoire du milieu rural (Mozambique), observatoire du Kongo-Central sur le foncier (République démocratique du Congo), observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (Etats membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale) et l'observatoire régional du foncier rural en Afrique de l'Ouest (Etats membres de l'UEMOA)³ ;

Sur la base des informations accessibles et des critères de définition d'un observatoire du foncier, neuf structures ont été sélectionnées pour être étudiées de manière approfondie.

Les observatoires du foncier sélectionnés et étudiés sont présentés ci-dessous :

○ Observatoire du foncier au Mali (OF-M) – abandonné – 1994/1998

L'idée d'un observatoire du foncier est née d'une étude réalisée en 1991, année politique charnière au Mali (renversement du régime de Moussa Traoré). Cette étude proposait notamment la mise en œuvre d'un observatoire rural, sur une durée de 10 ans pour analyser la diversité des réalités foncières du Mali. La création de l'observatoire est à mettre à l'initiative du Ministère du Développement Rural et de l'environnement (alors Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement) et de la Caisse Française de Développement (alors Caisse Centrale de Coopération Economique). Deux ans après la fin de l'étude, en 1994, l'observatoire du foncier au Mali est créé. Il avait pour mission d'analyser les situations foncières (au sein des cinq zones agro-écologiques du pays) et d'identifier avec les populations concernées les mesures et pratiques susceptibles de favoriser une gestion moins conflictuelle des ressources. L'équipe de l'observatoire était formée de sept chercheurs maliens. L'observatoire est arrêté quatre ans après pour cause de rupture de son financement, exclusivement assuré par la Caisse Française de Développement. Durant ces quatre années de fonctionnement, l'observatoire a notamment réalisé des synthèses et des recommandations en vue de l'élaboration d'une charte foncière nationale, du code des collectivités territoriales et d'une cartographie des problématiques foncières locales et régionales et de leurs caractéristiques.

³ Un tableau de présentation des observatoires identifiés mais non étudiés a été réalisé en annexe 2

○ Observatoire du foncier au Tchad (OFT) – actif depuis le 24/04/2001

L'observatoire du foncier au Tchad a été créé par décret le 24 avril 2001. Il est localisé au sein de l'Institut National des Sciences Humaines de l'Université de N'Djaména. L'observatoire est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Si l'observatoire a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale via le Projet d'appui au développement local de 2006 à 2009, il est aujourd'hui financé exclusivement par le MESRI. L'observatoire est une administration d'une dizaine de personnes, dirigé par un coordinateur. Ce dernier est appuyé par le Chef de l'unité de recherche de l'observatoire. L'OFT a pour objectif principal de contribuer à améliorer les connaissances et la compréhension des problématiques foncières en vue de favoriser la conception de politique foncière pertinente au Tchad. Concernant les activités de l'observatoire, mis à part la publication en 2010 d'une revue scientifique « *Cahier du foncier au Tchad* », aucune étude ni publication n'a été identifiée sur internet et dans les réseaux sociaux.

○ Observatoire du foncier à Madagascar (OFM) – actif depuis le 02/2007

L'observatoire du foncier à Madagascar a été créé en février 2007. La création de l'observatoire accompagne la vaste réforme foncière adoptée par le gouvernement en 2005. Rattaché au Ministère en charge du foncier, il promeut le partage d'informations et d'analyses, produit des études (ponctuelles et régulières, qualitatives et quantitatives) sur des thématiques diverses (acquisitions foncières à grande échelle, accès des jeunes agriculteurs à la terre, sécurisation foncière), organise la tenue de débats et assure la fonction d'aide à la décision pour le Ministère et plus largement pour les institutions gouvernementales. Créé avec pour objectif initial d'analyser l'avancement de la réforme, l'observatoire quitte progressivement une fonction limitée de suivi-évaluation pour devenir véritablement un observatoire du foncier généraliste. Les études thématiques sont conduites en régie directement par les membres de l'équipe ou déléguée, via appel d'offre, à des prestataires. L'équipe de l'observatoire est aujourd'hui composée de 10 membres permanents ; un directeur, un chargé de programme, un responsable de la coordination, un responsable systèmes d'information et bases de données, deux responsables des études et capitalisation, une responsable communication, une responsable administration et finance, un chercheur Cirad en appui à l'observatoire et deux chauffeurs. L'observatoire du foncier à Madagascar, bénéficie du soutien financier de nombreux partenaires ; AFD, coopération suisse, Union Européenne, Banque Mondiale, apport du gouvernement, avec également des fonds ponctuels pour des études spécifiques (FAO, ILC, etc.).

○ Observatoire national du foncier au Burkina Faso (ONF-BF) – actif depuis le 03/07/2014

L'observatoire national du foncier au Burkina Faso a été créé le 03 Juillet 2014. L'ONF-BF est né du projet de mise en œuvre des activités de sécurisation foncière du Millenium challenge account-Burkina Faso. Le MCA a été clôturé officiellement le 28 novembre 2014. L'USAID a pris le relais pour appuyer le fonctionnement de l'ONF et cela dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat du Burkina Faso qui concerne deux axes : (i) mise en place de l'observatoire du foncier et (ii) le renforcement de la transparence en matière foncière. L'ONF-BF est une association d'intérêt public. L'observatoire fonctionne grâce (1) à ses ressources financières internes telles que les droits d'adhésion et les cotisations annuelles des membres (société civile, chefferie coutumière, représentants de Commune, experts fonciers burkinabais) ; (2) le soutien financier de ses partenaires notamment l'USAID et le FIDA. La gouvernance de l'observatoire est assurée par le secrétariat exécutif composé notamment du secrétaire exécutif, du chargé d'études et de deux spécialistes en communication et en système d'information et base de données. L'objectif de l'observatoire est de suivre la mise en œuvre des réformes foncières engagées par l'Etat burkinabè depuis une dizaine d'années. En outre, les principales thématiques traitées par l'observatoire sont : la formalisation des droits fonciers, la connaissance des

politiques et des lois en matière foncière, les conflits fonciers et les instruments d'aménagement spatial. L'observatoire réalise des missions sur le terrain et bénéficie du réseau des agents domaniaux qui sont mis à la disposition des communes pour remonter des données foncières. Ainsi, au regard de la diversité des missions de l'observatoire, l'ONF-BF n'est pas une simple structure de suivi-évaluation des politiques foncières mais un outil de collecte, de production d'analyse et de restitution d'information.

- Observatoire du foncier en Afrique du Sud (OFAS) – actif depuis le 01/10/2014

L'observatoire du foncier en Afrique du Sud est une plateforme web lancée le 01 Octobre 2014. La création de l'observatoire est à mettre à l'initiative de l'Université de Pretoria, qui assure quasi exclusivement la gouvernance de l'observatoire. Il est financé par le Gouvernement Flamand. L'objectif principal de l'observatoire est de diffuser des données relatives au domaine foncier en Afrique du Sud (rôle de veille foncière) au sein d'une plateforme internet en libre accès gérée par la coordinatrice de l'observatoire, seule employée permanente. Pour ce faire, l'observatoire capitalise des données foncières déjà existantes auprès de structures nationales détentrices de données, en passant avec elles des contrats ou des conventions. L'observatoire se concentre sur le foncier rural et y aborde les questions suivantes : à qui appartient la terre ? Comment la terre est utilisée ? Quelle est la répartition des terres agricoles ? Quelle est la valeur économique des terres ?

- Observatoire national de la gouvernance foncière au Sénégal (ONGF) – actif depuis le 17/06/2015

L'ONGF a été lancé le 17 juin 2015 à l'occasion du 51^e anniversaire de la Loi sur le Domaine National. La demande de création d'un observatoire du foncier au Sénégal émane des organisations paysannes par l'intermédiaire du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). Observatoire fondé par la société civile (organisations paysannes, associations, ONG), l'ONGF est le produit des réflexions tenues dans le cadre du projet *Disso ci suuf* (2014-2016) financé par la Délégation de l'Union européenne et la Fondation Rosa Luxemburg et mise en œuvre par le CNCR et le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET). La première activité dans ce projet était la mise en place de l'observatoire. Son objectif général est de contribuer à une meilleure participation des acteurs non étatiques au dialogue politique sur la réforme foncière lancée depuis 2012 par la Présidence de la République. Les missions principales de l'ONGF sont de jouer le rôle de veille et d'alerte sur la gouvernance foncière et les affectations foncières (notamment via son compte Facebook) et de faciliter la sensibilisation et la mobilisation des acteurs. Fondé par la société civile, l'ONGF est une structure engagée et militante jouant un rôle de lanceur d'alerte afin de peser dans le débat public. A l'heure actuelle, l'observatoire ne produit pas d'étude thématique et ne réalise pas de missions sur le terrain. Si en théorie l'observatoire est censé être porté par le Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS), dans la pratique c'est le CNCR qui pilote l'observatoire. Ainsi, la gouvernance de l'ONGF, est assurée par les responsables des organisations paysannes membres (une vingtaine environ).

- Observatoire du foncier en Ouganda (OFO) – phase de démarrage depuis le 01/10/2017

L'idée de créer un observatoire du foncier en Ouganda a été discutée pour la première fois en 2015 entre LANDnet Ouganda⁴, la Land Matrix Africa et la société civile. La phase de démarrage de l'observatoire du foncier en Ouganda a été lancée le 01 octobre 2017 et devrait durer environ une

⁴ LANDnet Ouganda a été fondé en 2012 en tant que réseau engagé dans la recherche, le renforcement des capacités et le plaidoyer politique sur les terres, le genre, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles (<http://www.landnet.ug/about-us>)

année. Conséquence de l'ampleur des acquisitions foncières à grande échelle qui ont touché le pays à partir de 2008, l'observatoire a été créé en vue de mieux comprendre le phénomène. Dans un premier temps, l'observatoire va collecter et diffuser (rôle de veille foncière) des données sur les acquisitions foncières à grande échelle réussies, prévues et échouées dans le pays. Jusqu'à présent (juillet 2018), la Land Matrix soutient financièrement l'observatoire tandis que LANDnet Ouganda fournit la majorité des ressources humaines. A terme, avec le soutien de l'ILC via le NES, l'objectif de l'observatoire est d'intégrer de multiples acteurs, d'horizons divers, afin de concevoir une plateforme globale et inclusive sur le foncier.

- Observatoire du foncier au Cameroun (OFC) – en préparation

L'observatoire du foncier au Cameroun est une initiative en cours de création. La volonté de mettre en place un observatoire du foncier au Cameroun émane des organisations de la société civile ainsi que de la Coalition Internationale pour l'accès à la terre (ILC). Une réunion de travail s'est tenue en décembre 2017, dans le cadre des activités de la Stratégie nationale d'Engagement sur la gouvernance foncière (NES). La NES-Cameroun, initiative de l'ILC, vise à mettre en œuvre, à moyen et long termes, un plan d'action national sur la gouvernance foncière appuyée par la mise en place d'un observatoire du foncier. À l'issue de la rencontre du 12 au 13 décembre 2017, un groupe de travail a été mis sur pied. Il travaille sur le contenu, l'ancrage institutionnel et les missions de l'observatoire du foncier, pour les prochaines rencontres. Le financement de l'observatoire est, pour les 18 premiers mois, assuré par l'ILC.

- Observatoire national du foncier au Sénégal (ONFS) – en préparation (phase de réflexion)

Dans le cadre de l'application de la politique foncière au Sénégal dont la dernière version date d'octobre 2016 (sa validation par le Président reste toujours en suspens), la mise en place d'un observatoire national du foncier au Sénégal comme outil de suivi-évaluation est en cours de réflexion. A l'occasion du Projet de renforcement de la diffusion et de l'opérationnalisation des Directives volontaires au Sénégal, un mandat a été donné à l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) par les membres du Comité de pilotage de la Plateforme Nationale sur les DV et la gouvernance foncière, pour la mise en place d'un processus inclusif afin d'étudier la faisabilité de la création d'un observatoire national du foncier au Sénégal. Ce projet est financé par l'Agence italienne pour la coopération et mis en œuvre en partenariat avec la FAO. En raison du budget et d'un temps limité, il a été privilégié la réalisation d'une étude de pré faisabilité. L'étude révèle que les principaux obstacles à la mise en œuvre de l'observatoire sont : le coup d'arrêt du processus de réforme foncière, l'absence d'un consensus entre les acteurs au sujet du financement et du rattachement institutionnel de l'observatoire ainsi que son positionnement par rapport à l'observatoire national de la gouvernance foncière.

III) Analyse des observatoires du foncier en Afrique ciblés dans l'étude

Sur la base de la grille d'analyse établie dans le cadre de cette étude (annexe 1), nous proposons ici, de mettre en évidence la diversité des observatoires du foncier en termes de positionnement institutionnel, de gouvernance, de fonctions, d'outils de diffusion de l'information, d'impacts et de trajectoires. Pour chacun de ces critères, l'analyse a porté sur un échantillon de 6 à 9 observatoires,

analysés. Les observatoires en cours de création ne permettaient pas d'obtenir des données pertinentes pour tous les critères.

a) Informations sur les contextes de création des observatoires du foncier

L'émergence des observatoires du foncier est la résultante de trois facteurs interdépendants à savoir :

- *Contexte foncier* : un contexte marqué par des changements fonciers importants (réforme foncière, acquisitions foncières, gestion des conflits) et/ou l'absence d'information sur des sujets fonciers de société ;
- *Le besoin en suivi et évaluation* : des acteurs (bailleurs de fonds, décideurs, société civile) intéressés par le suivi des changements fonciers et qui ont besoin d'un outil de suivi-évaluation pour produire des analyses, ouvrir le débat et faire du plaidoyer ;
- *Financements* : des bailleurs de fonds prêts à financer la mise en œuvre des observatoires du foncier.

Dans plusieurs cas, deux voire trois de ces facteurs sont présents. Le tableau n°2 résume les facteurs déclenchants dans les 9 observatoires étudiés.

Tableau 2 : Informations sur les conditions d'émergence des observatoires du foncier

	Date de création	Contextes ayant motivés la création des observatoires	Acteurs ayant portés les projets d'observatoires	Origine des financements
Mali	1994	<i>Suivi et évaluation</i> : Décalage entre les lois foncières du pays (privilégiant le domaine de l'Etat) et les pratiques foncières des populations	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Environnement et la Caisse Française de Développement	Caisse Française de Développement
Tchad	24 avril 2001	<i>Contexte foncier</i> : Gestion des conflits fonciers	Etat via le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le monde universitaire via l'Université de N'Djamena	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Madagascar	Février 2007	<i>Contexte foncier</i> : Réforme foncière de 2005	Experts du Programme National Foncier et le Cirad qui a réalisé l'étude de faisabilité	Agence française de développement via la mise en œuvre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) et le Fond international pour le développement agricole (FIDA)
Burkina-Faso	03 Juillet 2014	<i>Suivi et évaluation</i> : Suivi-évaluation de l'application la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et la loi 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière	Millenium challenge account-Burkina Faso et le Cirad (qui a réalisé l'étude de faisabilité)	Millennium challenge account-Burkina Faso
Afrique du Sud	01 Octobre 2014	<i>Suivi et évaluation</i> : Suivi de la propriété foncière	Université de Pretoria (monde universitaire)	Gouvernement Flamand
Sénégal (ONGF)	17 juin 2015	<i>Contexte foncier</i> : Démocratisation de la gouvernance foncière (participation citoyenne à la gestion de la question foncière)	Organisations paysannes	Délégation de l'Union européenne et la Fondation Rosa Luxemburg
Ouganda	01 octobre 2017	<i>Suivi et évaluation</i> : Suivi des acquisitions foncières à grande échelle	LANDnet Ouganda, la Land Matrix Africa et la société civile	Land Matrix
Cameroun	En préparation	<i>Contexte foncier</i> : Mise en œuvre du plan d'action national sur la gouvernance foncière	Organisations de la société civile et ILC	International Land Coalition
Sénégal (ONFS)	En préparation	<i>Suivi et évaluation</i> : Suivi-évaluation de l'application de la politique foncière au Sénégal	Projet porté par de nombreux acteurs ; universitaire, recherche, Etat, société civile	En discussion

Les conditions nécessaires à la réussite d'un observatoire sont présentées ci-dessous :

- La création d'un observatoire du foncier est motivée par un contexte foncier particulier

La mise en œuvre d'un observatoire du foncier s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par la prégnance des enjeux fonciers locaux et nationaux, propice à l'émergence d'initiatives, de débats et de réflexions autour de la question foncière et de la mise en place d'instruments de régulation foncière. Parmi ces enjeux fonciers, les réformes foncières entreprises dans de nombreux pays africains ont fait émerger des besoins de suivi-évaluation concernant l'application des nouvelles politiques foncières. C'est le cas de l'observatoire du foncier à Madagascar créé en février 2007 avec pour objectifs initiaux d'analyser l'avancement de la réforme, d'évaluer ses impacts et de proposer des orientations pertinentes (encadré 1). C'est également le cas de l'Afrique du Sud, qui depuis 1994 a mis en œuvre une réforme de redistribution et restitution foncière, et où l'observatoire permet de suivre la propriété et la taille de ces propriétés. D'autres grands changements fonciers peuvent conduire à l'émergence d'un observatoire du foncier : acquisitions foncières à grande échelle (Ouganda), le décalage entre les lois foncières du pays (privilégiant le domaine de l'Etat) et les pratiques foncières des populations (Mali).

Encadré 1 : Madagascar et le suivi de la réforme foncière

Depuis 2005, le pays connaît une réforme foncière considérée comme l'une des plus innovantes d'Afrique qui vise l'enregistrement légal des droits. Celle-ci a créé une alternative à la situation de crise de l'administration foncière, reposant sur les principes hérités de la période coloniale (présomption de domanialité et enregistrement via l'immatriculation dans la lignée du système Torrens), à une information foncière décalée de la réalité et à un service aux citoyens long, complexe et coûteux et, finalement, peu mobilisé. A ce titre, de grandes innovations techniques, institutionnelles et surtout juridiques ont été mises en place. C'est dans ce contexte de démarrage de la réforme qu'une étude de faisabilité a été réalisée en 2006 par le Cirad pour la création d'un observatoire à Madagascar. Ce dernier a été porté par des experts du Programme National Foncier et a été financé par des partenaires étrangers à savoir l'AFD et le FIDA. Dans le cas de Madagascar, il n'y a pas eu une demande sociale exprimée comme pour l'observatoire en Ouganda par exemple. A l'origine, l'observatoire du foncier à Madagascar émane d'abord d'un besoin identifié par les experts (Cirad et PNF). Mais, par la suite, l'ancrage et le développement de l'observatoire répondent à une demande forte des bailleurs et de la société civile. Résultat de l'étude de faisabilité et de la présence de nombreux bailleurs prêts à appuyer la mise en œuvre de la réforme foncière et des institutions pour l'accompagner, l'observatoire du foncier à Madagascar a été créé en 2007.

- La création d'un observatoire du foncier peut être freinée par l'existence de structures foncières à l'échelle nationale

Nombreux sont les pays africains à avoir entrepris des réformes de leur système foncier depuis les indépendances (Libéria, Namibie, Zimbabwe, etc.) sans pour autant s'accompagner de la création d'un observatoire du foncier. Si le contexte des questions et réformes foncières peut faciliter la création d'un observatoire du foncier, ce n'est pas une condition suffisante. Toujours en lien avec le contexte, le paysage institutionnel est également primordial dans l'émergence d'un observatoire du foncier. Le risque de confusion institutionnelle dans le cas où des initiatives/structures foncières sont déjà existantes peut freiner la mise en œuvre des observatoires du foncier. A Madagascar par exemple, il n'y avait aucune structure existante de recherche, d'expertise ou publique spécialisée sur le foncier. Ainsi, l'observatoire du foncier ne pouvait être perçu comme une organisation concurrente. A l'inverse,

au Sénégal, l'émergence de l'observatoire national sur le foncier en tant que structure de suivi et évaluation de l'application de la politique foncière (porté par la Commission Nationale de Réforme Foncière avant sa dissolution en mai 2017) est rendue difficile notamment du fait de l'existence de l'observatoire national de la gouvernance foncière, structure militante ayant pour mission principale d'alerter sur les accaparements de terre au Sénégal. En outre, depuis la fin des années 2000, les organisations membres du Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) ont développé en commun, de façon endogène, un système de veille et de défense des droits fonciers des communautés locales, en réponse aux attributions considérées comme illégitimes, voire illégales, de terres à des acteurs externes aux communautés. Sans en avoir pris l'appellation, les fonctions de veille et de défense des droits fonciers, qui sont les composantes du système du CRAFS, peuvent tout à fait être considérées comme un observatoire des attributions de terres ne respectant pas les droits des populations concernées. Conséquence, les porteurs de l'ONGF, à savoir les organisations paysannes et les organisations de la société civile, soulignent la probable concurrence (captation des financements) entre l'observatoire national du foncier et les structures (ONGF, veille du CRAFS) de suivi des acquisitions foncières déjà existantes au Sénégal.

- La création d'un observatoire du foncier est conditionnée par la présence d'acteurs intéressés par le suivi et l'évaluation des changements fonciers et des bailleurs de fonds prêts à financer le projet

Les enjeux et les changements fonciers (conflits fonciers, acquisitions foncières, réforme foncière, reconnaissance des droits fonciers locaux), génèrent des interrogations et des débats, créent des injustices et sont sources de conflits. Par conséquent, des acteurs se mobilisent dans le but de proposer des solutions, de mettre ces enjeux sur les agendas politiques. Ce sont des organisations de la société civile (Ouganda), des bailleurs de fond (Burkina Faso), des organisations paysannes (Sénégal) ou encore le monde universitaire (Afrique du Sud). La création des observatoires du foncier est à mettre à l'initiative d'une combinaison d'acteurs endogènes (organisations de la société civile, organisations paysannes, Etat) et exogènes (bailleurs de fond internationaux, gouvernement étranger). La mise en œuvre d'un observatoire s'inscrit dans un contexte particulier (changements dans le domaine foncier, absence d'information foncière) et doit être porté par des acteurs engagés et appuyés par des bailleurs de fonds prêts à financer le projet (cas de l'Ouganda présenté dans l'encadré 2). En effet, l'émergence et la pérennité d'un observatoire du foncier dépendent fortement des sources et des montants des financements. Le cas de l'observatoire du foncier au Mali a montré qu'avoir une source de financement unique (Caisse Française de Développement) est risqué. En outre, le montant alloué au projet de mise en œuvre d'un observatoire doit être suffisant pour la réalisation d'une étude de faisabilité, le lancement de l'observatoire, le versement des salaires, la conduite des activités et la diffusion des travaux de l'observatoire. Concernant la nature des financements des observatoires du foncier, le tableau 2 révèle que dans sept cas étudiés sur huit (en cours de discussion pour le projet d'observatoire au Sénégal), ce sont des financements étrangers (bailleurs de fond, gouvernement, fondation) qui ont contribué à la création des observatoires. Dans la majorité des cas, les observatoires ont pu émerger grâce à des financements externes. La nature des bailleurs est hétérogène à savoir : agence publique de développement (AFD, Coopération Suisse), réseau international d'organisations intergouvernementales et de la société civile (ILC), organisation internationale (FIDA, FAO), gouvernement étranger. Enfin, le tableau montre qu'il y a une corrélation entre l'origine des financements et les acteurs à l'initiative des observatoires (Caisse française de développement au Mali, MCA au Burkina Faso ou encore l'ILC au Cameroun).

Encadré 2 : Processus de création de l'observatoire du foncier en Ouganda

L'observatoire du foncier en Ouganda permet de bien comprendre l'un des processus par lequel peut émerger un observatoire. Concernant le contexte, l'Ouganda est marqué par de nombreuses transactions foncières à grande échelle⁵, qui ont induit des déplacements de population et des conflits fonciers. De ce fait, des acteurs se sont mobilisés pour protester contre ces accaparements des terres et les effets néfastes qu'ils induisent : la société civile (Coalition of Pastoralist Civil Society Organisation, Uganda Land Alliance, PELUM Uganda⁶) et Landnet Uganda, en tant que réseau engagé dans la recherche, le renforcement des capacités et le plaidoyer politique sur les terres, le genre, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, deux dynamiques se sont rencontrées pour aboutir à la création de l'observatoire du foncier en Ouganda : (i) une dynamique exogène incarnée par la Land Matrix, qui suscite de plus en plus d'intérêt, s'agrandit et bénéficie de financements additionnels notamment pour développer son projet de décentraliser les observatoires et en faire des institutions appropriées au niveau national ; (ii) une dynamique endogène incarnée par des mouvements de contestation (organisations de la société civile) et des besoins d'information notamment sur les acquisitions foncières. Face à l'intérêt et à la mobilisation de la société civile ougandaise, l'Ouganda a été retenu par l'équipe de la Land Matrix pour appuyer la mise en œuvre d'un observatoire du foncier.

Derrière les contextes de création (réforme foncière, acquisitions foncières à grande échelle), le paysage institutionnel (structure foncière existante ou non), la présence de bailleurs de fonds prêts à financer le projet d'observatoire et l'intérêt des décideurs et l'opinion publique à la mise en place d'un outil de suivi-évaluation des dynamiques foncières, se cache la question de la légitimité et de l'acceptation des observatoires du foncier. S'il existe divers processus de création et types d'observatoires, la mise en œuvre d'une telle structure s'accompagne toujours d'un besoin de légitimité et doit être accepté par les acteurs (Etat, société civile, collectivités). Le cas du Sénégal est un exemple significatif. Dans un pays où des structures foncières sont déjà existantes (veille du CRAFS, ONGF), l'émergence d'une nouvelle initiative fait débat car elle n'apparaît pas légitime aux yeux de certains acteurs (organisations paysannes, organisations de la société civile, ONG).

b) Positionnement institutionnel des observatoires du foncier et mode de gouvernance

Trois types de positionnements institutionnels ont été identifiés dans le cadre de l'étude : observatoire rattaché à un Ministère, observatoire de la société civile et observatoire multi-acteurs (tableau 3).

- Observatoire rattaché à un Ministère. Il permet de bénéficier de nombreux avantages (accès aux informations, proximité avec les décideurs) mais peut induire des contraintes en termes d'image et de choix des thèmes ;
- Observatoire de la société civile. Le pilotage est effectué par les organisations de la société civile et les organisations paysannes. Néanmoins, dans la pratique, la gouvernance de l'observatoire est centralisée autour de quelques organisations, dotées d'un réseau influent et d'une forte légitimité. En outre ce type de positionnement peut également impliquer un problème d'image pour l'observatoire ;

⁵ <https://landmatrix.org/en/get-the-detail/by-target-country/uganda/>

⁶ Participatory Ecological Land Use Management Association

- Observatoire multi-acteurs. C'est un observatoire inclusif, associant sur un même pied d'égalité l'Etat, la société civile, les collectivités territoriales et le secteur privé. Néanmoins dans la pratique, la participation des acteurs à la gouvernance de l'observatoire n'est pas équilibrée.

Tableau 3 : Rattachement institutionnel des observatoires du foncier

	Type de rattachement institutionnel	Acteurs/institutions engagés
Tchad	Observatoire rattaché à un Ministère	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Madagascar	Observatoire rattaché à un Ministère	Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement (depuis 2018)
Burkina Faso	Observatoire multi-acteurs	Structures de l'Etat, collectivités territoriales, secteur privé et organisations de la société civile
Afrique du Sud	Observatoire multi-acteurs	Ministères, entreprises étatiques et privées, universités, instituts de recherche, organisations de la société civile (mais en pratique cela reste très centralisé, géré uniquement par l'Université de Pretoria)
Sénégal (ONGF)	Observatoire de la société civile	Organisations paysannes, associations
Ouganda	Observatoire multi-acteurs	Ministères, organisations de la société civile, secteur privé, milieu universitaire

*Le montage institutionnel pour les deux observatoires en cours n'est pas encore connu

Les tableaux n° 4, 5 et 6 résument ces atouts et contraintes qui sont détaillées dans le texte des paragraphes dédiées à chacun de ces types de rattachement.

- Observatoire rattaché à un Ministère

Certains observatoires sont rattachés à un Ministère. L'observatoire du foncier à Madagascar a été créé par décret et il est rattaché au Ministère en charge du foncier. Il n'est donc ni une organisation parapublique ni une cellule informelle ni un simple service technique. Depuis 2011, son directeur est nommé par décret ce qui rapproche la structure d'une direction d'un ministère, reconnue par l'Etat et pérenne dans le temps, et l'éloigne d'une structure de type « Unité de gestion de projet », mise en place à l'occasion d'un projet financé par des bailleurs externes et de durée temporaire. L'observatoire du foncier au Tchad est lui rattaché au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le rattachement d'un observatoire à un Ministère, induit des avantages (accès à l'information, légitimité pour rassembler des acteurs, proximité des décideurs) et des inconvénients (image de l'observatoire, marge de manœuvre).

Tableau 4 : Atouts et contraintes du rattachement institutionnel d'un observatoire à un Ministère

Atouts	Contraintes
• Être informé et pouvoir participer aux réunions du Ministère ; • Accéder aux données de l'administration avec l'aval des supérieurs hiérarchiques ;	• Logé au sein de l'Etat, l'observatoire peut être perçu comme une entité de contrôle ou une structure promouvant et appliquant les directives de l'Etat ;

• Avoir la crédibilité pour réunir autour d'une même table des acteurs d'horizons divers (secteur privé, société civile, recherche, administration) ; • Être à proximité des décideurs pour répondre à leurs interrogations et les conseiller.	• Être au sein de l'Etat peut impliquer des actions de censure explicites ou générer des réflexes d'autocensure.
---	--

Les contraintes liées au rattachement de l'observatoire à un Ministère concernent (i) l'image de l'observatoire qui peut être perçu comme une entité appliquant les directives de l'Etat et (ii) la liberté d'action et d'expression de l'observatoire vis-à-vis de l'Etat. Ceci dit, dans la pratique, elles sont à nuancer et des solutions peuvent être trouvées. En effet, à Madagascar, l'observatoire a toujours évité d'être perçu comme une entité de contrôle de l'Etat en mettant en avant sa dimension recherche, sa position objective, la diversité de ses partenaires ainsi que son autonomie (propre compte en banque et pouvoir de signature, cf. encadré 3). Concernant l'observatoire du foncier au Tchad, ce sont les chercheurs et scientifiques, membres de l'Université de N'Djaména, qui réunies sous la forme d'un conseil scientifique, sélectionnent et donnent les lignes directrices des thématiques avant de remonter les informations au Chef de l'Unité de recherche et au coordonnateur de l'observatoire.

Encadré 3 : L'observatoire du foncier à Madagascar une structure rattachée à un Ministère et indépendante

L'observatoire du foncier à Madagascar, pour éviter d'être perçu comme une entité de contrôle de l'Etat, a toujours mis en avant sa dimension recherche et sa position objective et neutre dans la conduite, la réalisation et la restitution des études. En outre, l'observatoire travaille avec une diversité de partenaires. Concernant le choix des thématiques, l'observatoire n'a jamais rencontré des problèmes de blocage sur un thème. Le choix des thématiques est fait par l'observatoire sur la base des thèmes d'actualités, des interpellations des partenaires, des obstacles rencontrés par la réforme et des orientations des projets de développement. Concernant le processus décisionnel, l'observatoire n'a jamais eu de conseil d'administration ou de comité de suivi, comme initialement prévu dans l'étude de faisabilité. Il s'est limité à la cellule technique et le coordinateur est devenu directeur. Les décisions techniques et stratégiques sont prises par le Directeur avec échange préalable sur certains points avec l'équipe. L'indépendance de l'observatoire du foncier à Madagascar est assurée par trois éléments à savoir : (i) les membres de l'équipe ne sont pas des fonctionnaires, (ii) les financements viennent en majorité de partenaires extérieurs et (iii) l'observatoire dispose de son propre compte en banque et pouvoir de signature.

- Observatoire de la société civile

Dans ce type d'observatoire, le pilotage est effectué par les organisations de la société civile. C'est notamment le cas de l'observatoire national de la gouvernance foncière au Sénégal. Un observatoire de la société civile implique des avantages (participation citoyenne, rôle de plaidoyer) et des contraintes (image de l'observatoire, gouvernance centralisée).

Tableau 5 : Atouts et contraintes d'un observatoire de la société civile

Atouts	Contraintes
• Contrôle et participation citoyenne à la gouvernance foncière ; • Rôle de plaidoyer et de contre-pouvoir notamment dans la création de l'information.	• Image de l'observatoire. Composé d'organisation de la société civile, l'observatoire peut être perçu comme très militant et donc l'information produite sera considérée comme impartiale et partisane ; • La gouvernance de l'observatoire peut être centralisée autour des organisations les plus influentes.

L'ONGF est un observatoire de la société civile composé d'organisations paysannes (plus d'une vingtaine sur l'ensemble du territoire), d'associations et d'ONG, qui a pour ambition d'être ouvert et utile aux différents acteurs, y compris les acteurs publics. L'ensemble des organisations paysannes et de la société civile qui composent et structurent l'observatoire, sont membres du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier sur la réforme foncière au Sénégal (CRAFS). Néanmoins, dans la pratique, l'observatoire est porté et gouverné par trois acteurs principaux que sont le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (regroupement d'organisations paysannes) et deux ONG internationales : le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) et Enda Pronat. Ces trois structures disposent d'un réseau très important, d'une forte légitimité et visibilité aussi bien sur le plan national qu'international ainsi qu'une solide connaissance des questions foncières au Sénégal. A ce titre, des critiques ont été émises sur le mode de gouvernance de l'ONGF et notamment l'implication des autres structures qui est jugée faible.

- Observatoire multi-acteurs

En théorie, ce schéma d'observatoire est celui d'un observatoire inclusif, associant sur un même pied d'égalité l'Etat (via les Ministères), la société civile (organisations paysannes, organisations de la société civile, associations, ONG), les collectivités territoriales et le secteur privé (notamment les entreprises). Le fonctionnement de l'observatoire doit alors être assuré par tous les acteurs. Un observatoire multi-acteurs induit des atouts (observatoire inclusif, diversité des sources de financement) et des contraintes (problème de neutralité, gouvernance centralisée).

Tableau 6 : Atouts et contraintes d'un observatoire multi-acteurs

Atouts	Contraintes
• Observatoire inclusif associant tous les porteurs d'enjeux fonciers : Etat, société civile, collectivités territoriales et le secteur privé ; • Des sources de financement provenant des quatre collèges d'acteurs. Il serait en effet risqué qu'un seul des collèges	• Pour les organisations de la société civile, l'Etat ne peut être acteur dans l'élaboration et l'application de la loi et être en même temps observateur de la mise en place de la politique foncière ; • Gouvernance centralisée autour d'un acteur.

contribue au fonctionnement de l'observatoire.	
--	--

Ce schéma d'observatoire a été proposé (rien n'a encore été décidé) dans le cadre de l'étude de pré faisabilité de l'observatoire national du foncier au Sénégal. Ainsi, l'Etat pourrait prévoir d'inscrire un financement au budget national en vue de contribuer à la pérennité de l'observatoire. Le secteur privé s'est dit prêt à étudier la possibilité de financer des activités précises de l'observatoire (un champ d'observation par exemple). La contribution de la société civile pourrait provenir de la mobilisation de ses réseaux pour investiguer des champs d'observation qui s'y prêteraient. Enfin, les collectivités territoriales pourraient s'engager à assurer la pleine coopération des entités administratives concernées par les diverses observations.

En outre, ce schéma d'observatoire sous-tend également une gouvernance basée sur une participation et une implication équilibrée de toutes les parties prenantes à la gouvernance. L'objectif étant que ce mode de gouvernance permette d'éviter l'instrumentalisation ou la spécialisation de l'observatoire par un acteur et ainsi d'assurer la neutralité de l'observatoire. Dans la pratique, la participation à part égale des acteurs à la gouvernance de l'observatoire n'est pas équilibrée. C'est notamment le cas de l'observatoire du foncier en Afrique du Sud. En théorie, l'observatoire est une plateforme multi-acteurs, regroupant des Ministères, des entreprises étatiques et privées, des universités, des instituts de recherche, des organisations de la société civile. Toutes les décisions sont censées être prises collectivement. L'équipe technique de l'observatoire (composée de la coordinatrice, d'un chercheur du Cirad détaché à l'ILC et d'un professeur de l'Université de Pretoria), en collaboration avec le comité de pilotage (composé de 21 membres : monde universitaire, société civile, gouvernement, association d'agriculteur...) et le gouvernement flamand prennent les décisions ensembles. Néanmoins, dans la pratique la gouvernance de l'observatoire reste très centralisée et gérée uniquement par l'Université de Pretoria. Symbole de cette gouvernance centralisée, la coordinatrice de la plateforme et seule employée permanente de l'observatoire est sous contrat avec l'Université. En outre, l'observatoire est un projet basé au sein de l'Université et n'est pas une entité indépendante et marque de fait le poids de l'Université de Pretoria dans la gouvernance de l'observatoire.

De plus, il n'existe pas un modèle type d'observatoire multi-acteurs. Si ce schéma d'observatoire se veut inclusif le rôle et l'implication des acteurs dans la gouvernance et le fonctionnement des observatoires diffèrent d'une structure à l'autre. Par exemple, au sein de l'observatoire du foncier en Afrique du Sud, le monde universitaire à travers l'Université de Pretoria a un rôle prépondérant tandis qu'au sein de l'observatoire du foncier en Ouganda, c'est LANDnet Uganda qui fournit la majorité des ressources humaines et pilote l'observatoire. Cependant, pour ce qui est du choix des thématiques traitées (acquisitions foncières à grande échelle) et l'échelle d'analyse (nationale), il faut souligner la force d'orientation du bailleur (Land Matrix). Enfin, les membres de l'observatoire national du foncier au Burkina Faso se répartissent en quatre collèges d'acteurs à savoir ; les structures de l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et les organisations de la société civile. Néanmoins, dans la pratique, l'observatoire doit faire face au faible engagement de l'Etat concernant (i) la mise à disposition de ses données et (ii) son appui financier pour la mise en œuvre du plan d'action 2015-2020 de l'observatoire.

c) Budget et mode de financement

L'étude des observatoires du foncier en Afrique montre que les sources de financement peuvent provenir de partenaires nationaux et/ou internationaux. Lorsqu'il s'agit d'une source nationale, les financements peuvent être interne à l'observatoire (droits d'adhésion des membres, cotisations annuelles comme pour l'observatoire du foncier au Burkina Faso) et/ou externe à l'observatoire (Ministères). Lorsqu'il s'agit d'une source internationale, la nature des financements est multiple : agence publique de développement (AFD, Coopération Suisse, USAID), institution financière internationale (Banque mondiale), gouvernement étranger, organisation internationale (ILC, FIDA, FAO). Les observatoires, en fonction de leur capacité à capter des financements et à nouer des partenariats, peuvent avoir une source de financement unique (Tchad, Afrique du Sud, Ouganda) ou multiple (Madagascar, Burkina Faso).

Le budget des observatoires du foncier se caractérise par trois éléments : l'échelle, le type de bailleurs et la diversité des sources de financement. Le tableau n°7 résume les différents types de financement qui sont analysées dans les paragraphes dédiés à chacun de ces types de rattachement.

Tableau 7 : Montage financier des observatoires du foncier

	Echelle	Types de bailleurs/sources	Nombre de bailleurs/sources
Mali	Internationale	Caisse Française de développement	Unique
Tchad	Nationale	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Unique
Madagascar	Nationale et internationale	Ministère des affaires étrangères français, AFD, coopération suisse, Union Européenne, Banque Mondiale, apport du gouvernement, fonds ponctuels pour des études spécifiques (FAO, ILC)	Multiple
Burkina Faso	Nationale et internationale	Droits d'adhésion des membres et les cotisations annuelles, produits des activités de l'observatoire, partenaires techniques et financiers (USAID, FIDA)	Multiple
Afrique du Sud	Internationale	Gouvernement Flamand	Unique
Sénégal (ONGF)	Nationale et internationale	Projet du CNCR et autres partenaires UE, PDIDAS	Multiple
Ouganda	Internationale	Land Matrix	Unique

- Source de financement unique

Les données du tableau montrent que plusieurs observatoires ont une source de financement unique (Tchad, Afrique du Sud, Ouganda). Si les types de bailleurs et les échelles sont hétérogènes (gouvernement étranger, Ministère, bailleur de fond international), ce mode de financement induit des contraintes et des risques.

Risque concernant la durabilité de l'observatoire. Si le partenaire financier décide d'arrêter les financements, cela induit la fermeture de l'observatoire.

Cela a été notamment le cas de l'observatoire du foncier au Mali (1994-1998). Durant toute sa période d'existence, le financement de l'observatoire a été exclusivement assuré par la Caisse Française de développement. L'arrêt de son financement par l'AFD a conduit à sa fin définitive en 1998.

Risque de dépendance et perte de liberté d'action et d'expression.

D'après un Rapport sur les expériences d'observatoire du foncier en Afrique francophone (Mali et Madagascar) le montage financier de l'observatoire du foncier au Mali semble avoir nuit à la neutralité de l'observatoire. Cela a notamment impacté la qualité des produits de l'observatoire (manque d'objectivité).

Ce mode de financement révèle également une faiblesse dans la capacité des observatoires à établir des nouveaux partenariats financiers.

- Source de financement multiple

D'autres observatoires ont privilégié des sources de financement multiples. C'est notamment le cas de l'observatoire du foncier à Madagascar (encadré 4). Au cours de l'année 2010, par l'intermédiaire du Décret 2010 – 745, l'OF s'autonomise et va entamer un élargissement considérable de ses partenariats. La diversité des partenaires financiers induit des financements stables permettant à l'observatoire du foncier à Madagascar de se maintenir plus de 10 ans malgré la phase de crise politique et économique (2009 – 2014) et de recruter et constituer une équipe de 10 personnes. A l'inverse, les observatoires ayant une source de financement unique ne parviennent pas à renforcer leurs effectifs. C'est le cas de l'observatoire du foncier en Afrique du Sud qui dispose d'un seul membre permanent ou de l'observatoire du foncier au Tchad qui n'a jamais pu recruter des experts fonciers depuis sa création en 2001 (équipe composée de deux membres).

Encadré 4 : Madagascar : le budget de l'observatoire a connu une forte évolution

Au cours de la période 2007-2009, l'OFM est rattaché à la cellule de coordination du Programme National Foncier, il bénéficie de financements internationaux provenant de l'AFD et du Contrat de désendettement et de développement (C2D) mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et du Fond international pour le développement agricole (FIDA) pour un montant de 75 000 euros par an.

Une fois autonome (Décret 2010 – 745), le budget de l'observatoire a connu une nette évolution. A partir de 2010, les financements internationaux ont progressivement augmenté pour atteindre 100 000€ puis 150 000 € et près de 200 000 € par an, la moitié du budget étant de façon constante allouée aux ressources humaines (hors personnel d'appui extérieur). L'observatoire bénéficie d'une diversité de partenaires qui se sont succédés dans le temps : Ministère des affaires étrangères français, AFD, coopération suisse, FIDA, Banque Mondiale, avec également des fonds ponctuels pour des études spécifiques (FAO, ILC, etc.). De plus, l'observatoire bénéficie également d'un apport du gouvernement. Le Directeur a droit à une indemnité de fonctionnaire et l'observatoire reçoit du Ministère, en plus de la mise à disposition de bureaux, une dotation annuelle de 3 000 à 4000 €, montant limité mais symbole d'une reconnaissance par le Ministère.

Ceci dit, un observatoire du foncier peut bénéficier d'une source de financement multiple et connaître des difficultés. C'est le cas de l'observatoire national du foncier au Burkina Faso. Les principales ressources sont constituées des droits d'adhésion des membres (représentant une vingtaine de personnes et d'institutions⁷), des cotisations annuelles (les droits d'adhésion sont fixés à 50 000 FCFA

⁷ Les membres de l'observatoire viennent d'horizons divers : Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Maître de conférences à l'Université de Ouagadougou, Coordonnateur du projet Neer-tamba, ex

soit 76 euros alors que les cotisations annuelles sont de l'ordre de 25 000 FCFA soit 38 euros), des contributions des membres d'honneur et des dons, legs et subventions divers conformes à ses objectifs et principes. L'observatoire bénéficie également du soutien de ses partenaires techniques et financiers tels que l'USAID via notamment l'Initiative pour l'accroissement de la résilience au Sahel (Projet RISE), la Coopération Suisse ou encore le FIDA via le Projet Neer-Tamba d'une durée de 8 ans. L'ONF-BF va bénéficier d'un montant annuel moyen de 30 millions de FCFA soit 45 600 euros. Néanmoins, la mise en œuvre de son plan d'action 2015-2020 rencontre des difficultés : (i) le concours financier de l'Etat est attendu et (ii) l'ONF-BF dépend de l'aide extérieure. Ce système est jugé très fragilisant pour l'ONF-BF car l'observatoire est en train de s'écarter de ses missions d'origine en répondant à des appels d'offre pour obtenir des financements.

d) Echelles géographiques des activités

En fonction des moyens financiers et techniques, du mode de gouvernance des observatoires et des problématiques foncières du pays, les observatoires ne travaillent pas aux mêmes échelles. Un observatoire peut travailler à une échelle locale (régions, communes) comme au Tchad et au Mali et/ou nationale (Burkina Faso, Afrique du Sud, Ouganda). Un observatoire peut aussi réaliser des études multi-échelles. C'est-à-dire que pour une thématique donnée, l'observatoire analyse l'encastrement des échelles comme à Madagascar (tableau 8). En outre, l'échelle géographique des activités des observatoires n'est pas figée dans le temps. Il y a une dimension temporelle à prendre en compte. En effet, en fonction des changements fonciers, du contexte politique national, de l'évolution des bailleurs de fonds, les échelles peuvent également changer. Le tableau n° 8 résume les caractéristiques des échelles de travail des différents observatoires.

Le choix des échelles géographiques peut résulter de trois éléments :

- Choix exogène à l'observatoire et imposé par un acteur extérieur ;
- Choix endogène à l'observatoire et qui répond à la volonté de ses membres ;
- Choix limité par des contraintes internes à l'observatoire (notamment financières).

Les contextes de ces choix sont explicités dans les paragraphes dédiés à chacune de ces situations.

Tableau 8 : Echelles géographiques des activités des observatoires du foncier

	Echelle	Description des échelles géographiques des activités des observatoires
Mali	Locale	Cinq observatoires régionaux situés dans les cinq zones agro-écologiques du pays : la zone cotonnière, les périmètres irrigués de l'Office du Niger, les forêts de la région de Bamako, le delta du Niger et les zones pastorales environnantes, la région de Gao
Tchad	Locale	Trois Cellules Régionales d'Observation Foncière ont été mises en place dans trois régions administratives : Chari-Baguirmi, Logone occidentale et Mandoul
Madagascar	Locale et nationale	L'observatoire travaille à l'échelle du pays dans son ensemble et fait des focus selon les thématiques à l'échelle de régions ou de communes. Exemple des données régulières à l'échelle des communes via le suivi des

		guichets et des certificats fonciers. En outre, l'observatoire réalise aussi des études multi-échelles
Burkina Faso	Locale et nationale	Les champs de collecte de données sont centrés sur les 7 zones socio-foncières que comptent le Burkina Faso (le Nord, le plateau central, le Sud, le Sud-Ouest, la zone de vieille colonisation agricole et le front pionnier)
Afrique du Sud	Nationale	Suivi de la propriété foncière à l'échelle du pays
Ouganda	Nationale	Identifie et analyse les acquisitions foncières dans l'ensemble du pays

- Choix exogène à l'observatoire et imposé par un acteur extérieur

Le choix des échelles géographiques répond à plusieurs objectifs et doit être mis en perspective avec d'autres facteurs inhérents aux observatoires du foncier. Par exemple, l'observatoire du foncier en Ouganda a pour mission principale, d'identifier et d'analyser à l'échelle nationale, les acquisitions foncières à grande échelle. Cela répond à la vision de la Land Matrix, unique bailleur de l'observatoire, qui a engagé un processus de décentralisation des observatoires aux échelles nationales. Même si l'analyse des acquisitions foncières à une échelle nationale est pertinente, cela montre que l'observatoire doit suivre les recommandations de la structure qui le finance.

- Choix endogène à l'observatoire et qui répond à la volonté de ses membres

Le choix de l'échelle géographique peut également être la résultante d'une volonté interne. C'est le cas de l'observatoire du foncier à Madagascar. En lien avec la gouvernance de l'observatoire, le choix des thématiques et de l'échelle géographique des activités se fait en concertation entre, d'une part, les bailleurs qui souhaitent étudier certaines régions en priorité (leurs zones d'intervention), et de l'autre, l'équipe de l'observatoire qui demande à avoir la liberté d'étudier leurs zones ainsi que d'autres afin de rester un observatoire national. Ainsi, il réalise des études couvrant la totalité du territoire (cadre d'analyse de la gouvernance foncière à Madagascar, litiges fonciers au niveau des Tribunaux de Première Instance, etc.), et mène également des études à l'échelle des communes (Perception et Effets de la certification foncière au niveau des ménages ruraux, Que sont devenues les Zones d'Action en faveur de l'Arbre ? Cas de la Commune de Tsiafahy, Anjozorobe : enjeux et défis de la reprise d'un « cadastre inachevé » depuis quatre décennies, Sécuriser de façon formelle les pâturages ? Eléments de terrain de Malaimbandy). Enfin, l'observatoire du foncier à Madagascar réalise également des études multi-échelles. C'est-à-dire que pour une thématique (l'accès des jeunes agriculteurs à la terre, la fiabilité des Plan Local d'Occupation Foncière) l'observatoire analyse l'encastrement des échelles. Par exemple, l'équipe s'appuie sur des études de cas locales pour ensuite porter des débats au niveau national.

- Choix limité par des contraintes internes à l'observatoire

La volonté de couvrir l'ensemble du territoire peut être contrariée par des difficultés internes liées au budget notamment. C'est le cas de l'observatoire du foncier au Tchad qui travaille à une échelle régionale. Depuis la création de l'observatoire, en plus de N'Djamena où est implantée la coordination nationale, trois Cellules Régionales d'Observation Foncière ont été mises en place dans trois régions administratives : Chari-Baguirmi, Logone occidentale et Mandoul (présentées comme des zones pilotes). Les trois Cellules Régionales ont été créées en 2008. Mais aujourd'hui, faute de moyens financiers, il est impossible d'ouvrir des cellules supplémentaires et de couvrir davantage le territoire.

e) Principales thématiques traitées par les observatoires

Sans être exhaustif, le tableau n°9 met en exergue les principales thématiques traitées par les observatoires du foncier :

- Gestion des terres et suivi de la propriété foncière (5 observatoires sur 6) ;
- Acquisitions foncières à grande échelle (3/6) ;
- Accès à la terre et sécurisation foncière (3/6) ;
- Conflits fonciers (3/6) ;
- Suivi-évaluation des réformes et politiques foncières (2/6) ;
- Marché foncier et transparence des transactions foncières (2/6).

Tableau 9 : Les principales thématiques traitées par les observatoires du foncier

	Acquisitions foncières à grande échelle	Suivi-évaluation des réformes et politiques foncières	Accès à la terre et sécurisation foncière	Conflits fonciers	Gestion des terres et suivi de la propriété foncière	Marché foncier et transparence des transactions
Tchad				X		
Madagascar	X	X	X	X	X	X
Burkina Faso		X	X	X	X	X
Afrique du Sud					X	
Sénégal (ONGF)	X		X		X	
Ouganda	X				X	X

Le tableau sur les principales thématiques traitées par les observatoires permet de faire trois constats :

- La lecture des lignes du tableau donne des indicateurs de spécialisation des observatoires. Ainsi, pour l'observatoire du foncier en Afrique du Sud, la gestion des terres à travers le suivi de la propriété foncière représente l'unique thématique traitée. Pour l'observatoire du foncier en Ouganda, en accord avec les objectifs de la Land Matrix, le suivi des acquisitions foncières à grande échelle constitue l'objet d'étude privilégié ;
- Les observatoires du foncier en Ouganda et en Afrique du Sud, ont tous les deux une source de financement unique provenant d'un bailleur étranger. Ainsi, dans ce contexte, la mise en place d'un observatoire répond à une demande/commande précise d'un acteur qui impose une thématique d'étude (en échange des financements) ;
- La lecture des colonnes du tableau révèle les grandes thématiques traitées par les observatoires : gestion des terres et suivi de la propriété foncière, conflits fonciers et acquisitions foncières à grande échelle.

L'identification des principales thématiques traitées par les observatoires du foncier, invite à se poser la question suivante : *observer quoi ?*

Les champs d'observation relatifs au foncier sont nombreux : agricole, forestier, maritime, pâturage... Parmi les observatoires du foncier étudiés, le champ d'observation principal concerne le foncier rural et dans une moindre mesure le foncier urbain. En lien avec la diversité des champs d'observation, les

thématiques susceptibles d'être traitées par un observatoire sont également multiples. L'étude a révélé que la montée en puissance progressive d'un observatoire concernant le nombre de thématique traitée est plus aisée. Par exemple, à Madagascar, l'observatoire a émergé en étant d'abord spécialisé sur une question spécifique à savoir le suivi de la réforme. Il a ensuite, au fur et à mesure de sa maturité et de sa reconnaissance, traité d'autres champs d'observation et thématiques. Pour qu'un observatoire perdure, il faut que les thématiques traitées intéressent les décideurs et les bailleurs de fond afin de capter des financements, que les travaux soient relayés par les médias et répondent à une demande de la population. Ainsi, en Ouganda, dans la même logique que l'observatoire à Madagascar, la mission première de l'observatoire est le suivi des transactions foncières à grande échelle, étant à la fois un sujet d'actualité, un thème clé pour les bailleurs (Land Matrix), une préoccupation des décideurs (le site de la Land Matrix a répertorié 23 transactions foncières conclues en Ouganda) et un enjeu pour les populations locales (accaparements de terre sources de déplacements des populations et de conflits). A l'inverse, l'ONF-BF est critiqué pour le caractère trop ambitieux de son plan d'action quinquennal d'observation. L'observatoire a 14 champs d'observation qui touchent au foncier rural et au foncier urbain et péri-urbain. De nombreux observateurs pensent que ce plan est trop ambitieux et ne permet pas de garantir des résultats de qualité.

f) Principales activités des observatoires

Sans être exhaustif, le tableau 10 donne des indications concernant les principales activités réalisées par les observatoires :

- Capitalisation et diffusion des résultats (5 observatoires sur 6) ;
- Appui à la facilitation du dialogue entre les acteurs et mise en débat (3/6) ;
- Création et l'alimentation des systèmes d'information et bases de données (3/6) ;
- Formation (3/6) ;
- Production de données primaires et descentes sur le terrain (2/6) ;
- Encadrement de thèses et de stages (2/6) ;
- Mise en œuvre de projets sur le terrain (1/6) ;
- Plaidoyer (1/6).

Tableau 10 : Les principales activités réalisées par les observatoires du foncier

	Production de données primaires et descentes sur le terrain	Capitalisation et diffusion des résultats	Appui à la facilitation du dialogue entre les acteurs et mise en débat	La création et l'alimentation des systèmes d'information et bases de données	Formation	Mise en œuvre de projets sur le terrain	Encadrement de thèses et de stages	Plaidoyer
Tchad					X		X	
Madagascar	X	X	X	X	X		X	
Burkina Faso	X	X	X	X	X	X		
Afrique du Sud		X		X				
Sénégal (ONGF)		X	X					X
Ouganda	X	X	X	X	X			

Le tableau sur les principales activités des observatoires permet de faire un constat :

- La lecture des colonnes du tableau donne des indicateurs de spécialisation des observatoires et met en lumière ce qui distingue les observatoires les uns des autres. L'ONGF, en tant qu'observatoire militant, fait du plaidoyer car il est porté par et pour la société civile. L'observatoire du foncier à Madagascar, en tant que structure de recherche, fait de la formation, produit des données primaires et encadre des thèses et des stages. L'observatoire du foncier en Ouganda, en tant que structure de veille foncière, a pour principale mission la collecte de données foncières auprès des structures détentrices de données (Ministère du foncier, du logement et du développement urbain) pour ensuite les diffuser largement.

Un constat peut également être fait au sujet du lien entre les activités réalisées par les observatoires et le financement de la structure. Pour certains observatoires la diversité des activités réalisées peut être mis en corrélation avec la diversité des sources de financement (Madagascar et Burkina Faso). Derrière cette corrélation, il peut se cacher un risque. En effet, un observatoire peut réaliser un grand nombre de missions, traiter de nombreuses thématiques afin de bénéficier d'un maximum de financement. Le risque pour l'observatoire étant de trop se disperser. Cette critique a notamment été adressée à l'ONF-BF.

La présentation des principales activités réalisées par les observatoires du foncier, conduit à se poser la question ; *observer pourquoi faire ?* Cette interrogation renvoie à la raison d'être d'un observatoire du foncier et aux impacts attendus des activités menées par les observatoires.

- Observer pour informer les citoyens et aider à la prise de décision aux niveaux national et local, s'inscrivant dans une démarche de promotion d'une gouvernance ouverte, informée et innovante de la politique foncière. L'objectif étant de diffuser et vulgariser l'information sur les principales thématiques foncières ;
- Observer pour faire du suivi-évaluation des réformes et politiques foncières. Un observatoire du foncier peut-être instituer dans le but de produire de l'analyse et de la connaissance dans l'optique de renseigner sur l'état d'avancement d'une réforme ou politique foncière, d'évaluer ses impacts et de proposer des orientations pertinentes ;
- Observer pour faire du plaidoyer afin d'influencer les décideurs politiques dans la conduite des politiques foncières ;
- Observer pour initier des débats ;
- Observer dans le but de mettre en place une bibliothèque d'information sur le foncier et ainsi instituer une mémoire d'observation dans le temps long pour voir les évolutions et approfondir les thématiques ;
- Observer pour enrichir la réflexion et valoriser les innovations en matière de gouvernance foncière en s'inscrivant dans une démarche de recherche/action.

g) Méthodes de collecte des données foncières

L'accès aux données est un problème qui fait partie de la vie quotidienne des observatoires du foncier. Le bon fonctionnement et la réussite d'un observatoire dépend en grande partie de sa capacité à prendre en compte et trouver des moyens pour contourner les obstacles liés à l'accès à l'information sur le foncier. En effet, les données et les analyses relatives au foncier étant très politiques et sensibles, la mise à disposition, en libre accès et gratuitement, par les institutions étatiques des données est

souvent partielle. C'est notamment le cas en Ouganda et en Afrique du Sud, où l'information foncière est vue par les institutions gouvernementales comme une source de pouvoir et de rente. Dans ce contexte, l'observatoire est souvent limité dans son accès à l'information (coût des données, enjeux politiques...). Néanmoins, en fonction du positionnement institutionnel de l'observatoire ou de son réseau, il est possible d'accéder à l'information. Par exemple, grâce à son positionnement institutionnel, rattaché à un Ministère, l'observatoire du foncier à Madagascar peut accéder aux données de l'administration plus facilement. Pour l'observatoire national de la gouvernance foncière au Sénégal, même si peu de résultats sont disponibles, l'observatoire bénéficie d'un réseau influent d'ONG et d'organisations paysannes, lui permettant d'avoir un accès aux données relatives aux acquisitions foncières notamment. En outre, à côté du positionnement institutionnel ou de l'influence des réseaux, les observatoires ont développé, en interne, des modes de collecte et de production de données variés (tableau 11).

Sans être exhaustif, le tableau 11 identifie les principales méthodes mises en place par les observatoires pour collecter et/ou produire des données :

- Remontée d'information par échange téléphonique/SMS (5 observatoires sur 6) ;
- Remontée d'information via des cellules d'observation ou des observatoires régionaux (2/6) ;
- Production de données (régulières et/ou ponctuelles, qualitatives et/ou quantitatives) via des visites de terrain (2/6) ;
- Collecte de données existantes auprès de structures détentrices de données (2/6) ;
- Remontée d'information par transmission de fiches « papier » (1/6).

Tableau 11 : Les méthodes mises en place par les observatoires pour collecter et produire des données

	Remontée d'informations via des cellules d'observation ou des observatoires régionaux	Remontée d'informations par échange téléphonique/SMS	Remontée d'informations par transmission de fiches « papier »	Production de données (régulières et/ou ponctuelles, qualitatives et/ou quantitatives) via des visites de terrain	Collecte de données existantes auprès de structures détentrices de données
Mali	X	X			
Tchad	X	X			
Madagascar		X	X	X	
Burkina Faso		X		X	
Afrique du Sud					X
Ouganda	X	X		X	X

Le tableau 11 met en lumière deux interrogations concernant la remontée et la production de données au sein d'un observatoire.

- Qui collecte et produit les données ?

La question de savoir qui observe et produit des données est primordiale pour comprendre et définir le rôle des observatoires du foncier. Que l'observatoire soit une plateforme multi-acteurs ou une organisation de la société civile, les études ponctuelles, les enquêtes périodiques, la production de

données régulières de suivi, sont avant tout menées par un petit groupe d'experts qui conduit les études pour le compte d'un groupe plus important d'acteurs. Ce n'est jamais le multi-acteurs ou la société civile qui agit mais bien un noyau restreint d'acteurs déterminés et motivés. Par exemple au sein de l'observatoire du foncier à Madagascar, seuls le directeur et les responsables d'étude contribuent aux analyses qualitatives, bien que l'observatoire collabore avec les agents des Ministères, le secteur privé, des universités malgaches et étrangères ainsi que des instituts de recherche étranger. Si l'observation est confiée à un groupe restreint d'acteurs (chercheur et expert de l'observatoire), c'est notamment pour éviter deux écueils ; (i) confier l'observation et la conduite des activités à un grand nombre d'acteurs risque de disperser les responsabilités et ainsi poser des problèmes en termes d'organisation ; (ii) confier l'observation à des acteurs extérieurs à l'observatoire induit des risques concernant la qualité des études réalisées. En effet, la complexité des questions foncières nécessite une expertise solide, pas toujours garantie par des acteurs externes à l'observatoire. En outre, les enjeux fonciers s'inscrivent dans un contexte particulier et nécessite une solide connaissance du terrain notamment pour accéder aux données (avoir les autorisations et connaître les personnes clés au sein de l'administration, passer du temps sur le terrain pour avoir la confiance des personnes, connaître les coutumes locales). Ainsi, pour éviter ces écueils, l'observation est souvent confiée à un groupe restreint d'acteurs, ayant connaissance des méthodologies de l'observatoire ainsi que des enjeux fonciers locaux.

- Comment les données sont collectées et transmises ?

Chaque observatoire, en fonction des moyens dont il dispose, de sa méthodologie, des thématiques traitées, développe des outils divers pour collecter les données foncières. L'observatoire du foncier au Tchad collecte des données au moyen des questionnaires-ménages où les chefs de ménage sont soumis individuellement au remplissage d'une fiche. L'entretien communautaire (focus group) est également utilisé par l'observatoire pour collecter des informations (encadré 5). L'observatoire du foncier à Madagascar collecte et produit des données sous la forme de remontée d'informations par internet et via SMS, par des recensements systématiques, des études ponctuelles (un thème est traité puis débattu au sein d'atelier, de rencontre afin de trouver des solutions) et des études thématiques régulières (encadré 6). L'observatoire du foncier en Afrique du Sud ne produit pas de données primaires. L'observatoire récupère des données auprès de structures, publiques ou privées, détentrices de données, en passant des contrats ou des conventions et utilise son site internet pour capitaliser et diffuser largement les données relatives au suivi de la propriété foncière en Afrique du Sud (encadré 7). Pour cette dernière, la question de la dépendance par rapport à l'accès à l'information et aux données d'une part, et de la propriété des données d'autre part, se posent et peuvent représenter un obstacle majeur.

Encadré 5 : Le Tchad et les Cellules Régionales d'Observation Foncière

Depuis la création de l'observatoire du foncier au Tchad, en plus de N'Djamena où est implantée la coordination nationale, trois Cellules Régionales d'Observation Foncière ont été mises en place dans trois régions administratives : Chari-Baguirmi, Logone occidentale et Mandoul. Les Cellules d'Observation Foncière installées dans les régions font de la collecte de données et envoient sous forme de rapport l'ensemble des résultats à N'Djamena afin de centraliser l'information. La collecte des données est effectuée au moyen des questionnaires-ménages où les chefs de ménage sont soumis individuellement au remplissage d'une fiche. Les questions posées permettent d'avoir les informations sur les tenures des terres, le nombre de champs, leur localisation, le mode d'acquisition, les pratiques culturelles, pastorales, halieutiques, maraîchères et les conflits rencontrés. L'observatoire utilise également les entretiens

communautaires (focus group) pour collecter des informations. Le focus group vise l'identification, la gestion et l'exploitation des ressources foncières en présence, le mode d'accès à ces ressources et les débats contradictoires qui conduisent à l'établissement d'une cartographie participative du terroir.

Encadré 6 : Madagascar et les méthodes de remontée et de production des données

Au sein de l'observatoire du foncier à Madagascar, la création et l'alimentation des systèmes d'informations et des bases de données sont différentes en fonction de la nature des activités et du type de données (qualitatives/quantitatives). Concernant le suivi des guichets fonciers et de la certification, le système de remontée d'information était à l'initial basé sur la transmission de fiches « papier ». En 2011, l'OF a lancé un vaste chantier d'informatisation de la remontée par internet, via SMS avec une communication directe entre agents des guichets fonciers et l'observatoire. L'expérience s'est soldée par un échec du fait du faible nombre de demande de certificats à cette période, de la crise politique et de la faible motivation des agents à transmettre des données très basses, mais aussi du fait du caractère payant des sms (même si uniquement à 100 Ar soit 0,03 euros) et de la fragilité et de la mobilité des téléphones (téléphone cassé, puce prêtée à un tiers, batterie vide, etc.). En outre, l'observatoire organise et finance tous les ans ou tous les deux ans une descente systématique sur le terrain pour récolter toutes les données manquantes. A l'occasion de ces descentes de terrain dans les 557 communes du pays, l'OF réalise aussi des enquêtes périodiques sur les coûts et délais de la certification (annuel). Concernant le suivi des services fonciers et de l'immatriculation, la remontée d'information n'est pas systématique et l'observatoire doit solliciter les différents services. L'OF réalise aussi des enquêtes périodiques sur les coûts et délais de l'immatriculation (5 ans). En outre, depuis 2011, l'observatoire suit les projets d'investissements privés basés sur la valorisation de grande superficie agricole. Un recensement systématique a été fait en 2014 puis renouvelé en 2017 sur l'ensemble des transactions foncières établies par l'Etat de plus de 10 ha, 50 ha ou 100 ha selon les secteurs d'activité. Enfin, des études thématiques sont conduites en régie directement par les membres de l'équipe ou déléguée, via appel d'offre, à des prestataires. Certains thèmes peuvent aussi être investi et développé par des doctorants. Dans les deux premier cas, l'observatoire définit les méthodologies à suivre afin que la production de données soit rigoureuse. Cette dernière se fait sur la base d'entretiens qualitatifs et/ou d'enquêtes à base de questionnaire. Les membres de l'observatoire se rendent systématiquement sur les terrains d'étude, même si des prestataires sont en charge de la production de données. Tous les membres de l'équipe sont ainsi amenés à faire du terrain, de durée plus ou moins longue selon leur spécialité.

Encadré 7 : L'Afrique du Sud et la collecte de donnée secondaire

L'observatoire du foncier en Afrique du Sud s'appuie actuellement, sur des données foncières déjà existantes qui ont été collectées au fil du temps par différentes institutions. L'observatoire ne mène pas encore ses propres études sur le terrain mais tente, dans un premier temps, de collecter des données en passant des conventions avec des structures, privées et publiques, productrices de données. Lors de sa première année d'existence, l'observatoire a réalisé une évaluation afin d'identifier qui (quelle structure) fait quoi en matière foncière et quelles sont les structures similaires à l'observatoire dans le paysage institutionnel sud-africain. Ainsi, l'observatoire sait quelles structures contacter pour avoir telles types de données. La principale structure détentrice de données, et partenaire privilégié de l'observatoire, est le Ministère du Développement rural et de la Réforme foncière. En outre, le site internet de l'observatoire fonctionne comme une plateforme participative où toutes personnes, structures sont libres de publier et consulter des informations relatives au suivi de la propriété foncière en Afrique du Sud.

h) Modes de diffusion des productions des observatoires et de l'information foncière nationale

La visibilité et l'accessibilité concernant les analyses produites par les observatoires, sont des indicateurs pertinents pour mesurer le niveau d'activité et d'influence des observatoires du foncier. Sans être exhaustif, le tableau 12 présente les principaux outils utilisés par les observatoires du foncier pour diffuser et mettre en débat les analyses produites. Les principaux instruments de diffusion des productions des observatoires et de l'information foncière nationale sont les suivants :

- Site internet (4 observatoires sur 6) ;
- Réseaux sociaux (3/6) ;
- Support papier (3/6) ;
- Organisation d'ateliers de restitution et de débats (3/6) ;
- Liens avec les médias nationaux (2/6) ;
- Articles et études (2/6) ;
- Publications scientifiques (1/6).

Tableau 12 : Les différents outils utilisés par les observatoires du foncier pour diffuser et mettre en débat les analyses produites

	Site internet	Utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter)	Support papier (mensuel, périodique)	Organisation d'ateliers de restitution et de débats à différentes échelles (locales, nationales et internationales)	Liens avec les médias nationaux (télévision, radio, presse) pour la diffusion de documentaires, articles...	Articles et études	Publications scientifiques
Tchad				Atelier de formation à la gestion foncière			
Madagascar	http://www.observatoire-foncier.mg/	Plusieurs publications renvoyant à l'observatoire mais pas de page Facebook dédiée à l'observatoire	Landscape	Mise en place d'ateliers sur les Zones d'investissements agricoles, des séminaires opérateurs de terrain et chercheurs sur 3 jours, des journées thématiques films + débats...	Midi Madagasikara (dernier article date du 13/04/2018 et traite de la sécurisation foncière), L'Express de Madagascar, nombreux documentaires sur Youtube	Dernier article (publié sur le site) traite de la sécurisation foncière des zones reboisées répond-elle au problème de la réussite et de la durabilité de la gestion des plantations reboisées	Dernière publication (publié sur le site) scientifique traite de la capitalisation de la régularisation collective de l'opération cadastrale inachevée d'Anjozorobe
Burkina Faso	http://www.onf-bf.org/	Dernier post Facebook date de décembre 2017	Zoom sur le foncier (environ 1 tous les 3 mois)	Ateliers et débats au niveau local avec les acteurs de la chaîne foncière		Dernier article (publié sur le site) traite de la sécurisation foncière des aménagements	
Afrique du Sud	Open data : accès à la donnée sans restriction (encadré 8) http://salandobservatory.org/	Compte twitter (@landobserverSA)	Weekly newsletter				
Sénégal (ONGF)	http://observatoire-foncier.sn	Dernier post Facebook date de 5 juin 2018					
Ouganda	Projet en cours	Compte Twitter		Plaidoyer indirect par l'organisation d'atelier d'information	Radio et télévision (Parmi les 14 informateurs personnels, 10 sont des journalistes de formation)		

Les données concernant les outils (site internet, réseaux sociaux, articles et études, organisation d'ateliers et de débats) utilisés par les observatoires du foncier pour diffuser les analyses produites sont révélatrices de l'état de santé des observatoires. A ce titre, trois exemples sont significatifs. L'observatoire du foncier au Tchad, plus ancien observatoire en activité, ne dispose d'aucun outil de diffusion des éventuelles analyses produites. Aucun article, aucune étude ne sont disponibles. A ce titre, il est très difficile d'identifier les produits et impacts de l'observatoire. Concernant l'observatoire du foncier au Mali, la faiblesse dans la restitution des résultats (accessibilité réduite aux documents, à la fois du fait d'un style "chercheur" trop sophistiqué et de l'absence d'un lieu où les documents soient consultables ; débats limités à quelques séminaires qualifiés de confidentiels...) a limité la mise en valeur des produits de l'observatoire. A l'inverse, l'observatoire du foncier à Madagascar, outre son site internet qui assure 80 % des formes de diffusion de l'OF (centralisation des articles, publications, presse, cartographie, réflexions, notes de mission, etc.), a des liens avec les médias nationaux ; il produit et diffuse des reportages ; il est présent sur les réseaux sociaux. Ainsi, les analyses produites par l'observatoire sont largement diffusées et facilement accessibles. Enfin, l'observatoire a comme objectif principal l'appui à la facilitation du dialogue entre les institutions et à l'instauration d'un processus participatif à travers les ateliers et conférences-débats qu'il organise ou auxquels il participe. La mise en débat entre les décideurs, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile, les collectivités ou encore les chercheurs, est une mission centrale de l'observatoire du foncier à Madagascar.

Encadré 8 : L'observatoire du foncier en Afrique du Sud et l'open data

L'observatoire récupère des données auprès de structures, publiques ou privées, détentrices de données, en passant des contrats ou des conventions et utilise son site internet pour diffuser largement les données relatives au suivi de la propriété foncière en Afrique du Sud. La consultation de l'ensemble des données foncières sur le site de l'observatoire est en Open data c'est-à-dire qu'il n'y a aucune restriction pour l'accès aux données (libre et gratuit). C'est le seul observatoire à permettre un tel usage des données foncières. En outre, le site de l'observatoire permet à chaque utilisateur de publier des informations sur le foncier en Afrique du Sud (« You are the land observer : contribute ! » peut-on lire sur la page d'accueil du site de l'observatoire) ainsi que de participer aux forums de discussion en ligne organisé par l'observatoire.

Outils assurant d'une part la collecte, le stockage et la gestion des données, et d'autre part la production, l'analyse et la restitution d'information et de nouvelles connaissances, la diffusion et la mise en transparence des informations et des résultats, constituent l'une des missions principales des observatoires du foncier.

i) Objectifs des activités des observatoires du foncier

Sans être exhaustif, le tableau 13 identifie les principaux objectifs des activités réalisées par les observatoires :

- Information du public et contribution à sensibiliser sur certains thèmes (5 observatoires sur 6) ;
- Mise à l'agenda de thématiques nouvelles (2/6) ;

- Contribution à désamorcer des situations problématiques (2/6) ;
- Formations et encadrements d'étudiants (2/6) ;
- Impact sur les contenus des documents des politiques foncières ou des projets de développement à dimension foncière (1/6) ;
- Rôle de lanceur d'alerte (1/6).

Tableau 13 : les principaux objectifs des activités réalisées par les observatoires du foncier

	Information du public et contribution à sensibiliser sur certains thèmes	Impact sur les contenus des documents des politiques foncières ou des projets de développement à dimension foncière	Mise à l'agenda de thématiques nouvelles	Contribution à désamorcer des situations problématiques	Formations et encadrements d'étudiants	Rôle de lanceur d'alerte
Tchad					X	
Madagascar	X	X	X	X	X	
Burkina Faso	X		X			
Afrique du Sud	X					
Sénégal (ONGF)	X					X
Ouganda	X			X		

Grâce à des outils de diffusion des analyses très diversifiés et à un important travail de communication, les impacts des activités de l'observatoire du foncier à Madagascar sont visibles. Ainsi, les principaux impacts des activités conduites par l'observatoire sont :

- la contribution à désamorcer des situations problématiques (méthodes d'identification et d'attribution des Zones d'investissements agricoles, articles problématiques dans des projets de lois...) ;
- la mise à l'agenda de thématiques nouvelles avec souvent une résonance des thématiques pointées par la société civile (accès à la terre, sécurisation des communs...) ;
- des formations et des encadrements d'étudiants dans le cadre de thèse et de mémoire ;
- l'information et la sensibilisation du public et des acteurs du foncier sur les enjeux fonciers locaux et nationaux ;
- ainsi que des impacts sur les contenus des documents de politique foncière (thématiques de débat proposé) pour ouvrir des opportunités d'innovation.

Pour l'observatoire du foncier en Ouganda, sa plus grande réussite concerne sa contribution au règlement d'une situation conflictuelle. L'observatoire, par l'intermédiaire de ses membres, a facilité le dialogue entre les investisseurs (entreprises de Madhavani et Busoga Forest Comapny) et les communautés locales de la région de Busoga. Le conflit portait sur la gestion et l'exploitation d'une forêt.

IV) Typologie des observatoires du foncier

L'analyse des contextes de création des observatoires du foncier, de leur positionnement institutionnel, de leur mode de gouvernance, des principales thématiques traitées ou encore des activités réalisées par les observatoires, permet d'élaborer une typologie des observatoires du foncier en Afrique. A ce titre quatre types d'observatoires du foncier ressortent de cette étude.

- Observatoire comme lanceur d’alerte

Dans ce schéma, l’observatoire donne une visibilité à ses membres et légitime leur présence au sein des ateliers et des débats organisés autour des questions foncières. Ce rôle de lanceur d’alerte consiste à peser dans le débat public et alerter contre des impacts négatifs pour un groupe d’acteurs, une communauté d’intérêt (paysans, organisations de la société civile, population locale), de certaines dynamiques foncières, par exemple les problèmes d’éviction des paysans causés par les acquisitions foncières à grande échelle (encadré 9).

Tableau 14 : principales caractéristiques d’un observatoire comme lanceur d’alerte

Conditions d’émergence	<i>Contexte foncier</i> : Démocratisation de la gouvernance foncière, participation citoyenne à la gestion foncière
Acteurs ayant portés le projet	Organisations paysannes, organisations de la société civile
Positionnement institutionnel	Observatoire de la société civile piloté par les organisations de la société civile et les organisations paysannes
Principales thématiques traitées	Acquisitions foncières à grande échelle, accès à la terre et sécurisation foncière, conflit foncier
Principales activités réalisées	Capitalisation et diffusion des résultats, appui à la facilitation du dialogue entre les acteurs et mise en débat, plaidoyer
Outils de diffusion et de mise en débat des analyses produites	Réseaux sociaux

Encadré 9 : Observatoire comme lanceur d’alerte. Le cas de l’ONGF au Sénégal

L’observatoire nationale de la gouvernance foncière au Sénégal est, à l’heure actuelle, considéré comme un outil de plaidoyer. Selon la fiche de présentation de l’ONGF, sa création est née de la volonté de « créer les conditions d’une participation citoyenne à la gestion, au contrôle et à la veille sur les actes et actions de gouvernance du foncier ». Les missions principales de l’ONGF sont de produire des informations de référence sur la problématique foncière et de jouer le rôle de veille et d’alerte sur la gouvernance foncière. Dans la pratique, l’observatoire remplit uniquement la mission d’alerte sur la gouvernance foncière et plus précisément concernant les acquisitions foncières à grande échelle. A ce titre, l’ONGF dispose d’un site web (qui ne semble plus alimenté en informations depuis juillet 2016), d’une page Facebook, où sont relayées des informations sur l’actualité du foncier rural au Sénégal, et notamment tout ce qui concerne l’accaparement des terres et participe à des ateliers et débats afin d’alerter l’opinion publique.

- Observatoire comme outil de veille foncière

La veille foncière consiste à (i) identifier/rechercher des données relatives au foncier, (ii) les regrouper par des outils technologiques plus ou moins sophistiquées (contrats et conventions signés avec des structures détentrices de données foncières, échanges téléphoniques, SMS, transmissions de fiche papier), (iii) de les stocker sur le long terme (type bibliothèque et centre de ressources), (iv) de les analyser et (v) de les diffuser par l’intermédiaire des réseaux sociaux, des sites web développés par les

observatoires et les médias nationaux. En résumé, les deux fonctions principales de la veille foncière sont de faciliter la compréhension et l'accès aux données.

Dans ce type d'observatoire du foncier, le dispositif prévoit, le plus souvent, des flux d'informations en double sens. Il ne s'agit pas seulement de faire remonter des informations vers une structure centrale pour les seuls besoins de celle-ci, mais de rendre disponibles les données et les analyses au profit de tous les acteurs concernés par le foncier. Pour ce faire, l'observatoire passe des conventions et/ou des contrats avec des structures détentrices de données foncières. L'observatoire n'est pas impliqué dans la production de données primaires et ne réalise pas des missions et des enquêtes de terrain. Il collecte des données secondaires via des structures, privées ou publiques, susceptibles de partager des données relatives au foncier (encadré 10).

Tableau 15 : principales caractéristiques d'un observatoire comme outil de veille foncière

Conditions d'émergence	<i>Suivi et évaluation</i> : de la propriété foncière, des acquisitions foncières à grande échelle
Acteurs ayant porté le projet	Monde universitaire, organisations de la société civile, ONG
Positionnement institutionnel	Observatoire multi-acteurs (ministères, organisations de la société civile, secteur privé, milieu universitaire)
Echelle des financements	Internationale
Principales thématiques traitées	Acquisitions foncières à grande échelle, gestion des terres et suivi de la propriété foncière
Echelle géographique des activités	Nationale
Principales activités réalisées	Capitalisation et diffusion des résultats
Méthodes de collecte et de production des données	Collecte de données existantes auprès de structures détentrices de données
Outils de diffusion et de mise en débat des analyses produites	Réseaux sociaux, site internet

Encadré 10 : Observatoire comme outil de veille foncière. Les cas de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud

Les observatoires du foncier en Ouganda et en Afrique du Sud sont des outils de veille foncière. Le premier a signé des protocoles d'accords (Memoranda of Understanding) avec le Ministère du foncier, du logement et du développement urbain et le Ministère du genre, du travail et du développement social. Le second a signé des accords de partage de données avec plusieurs structures possédant des données relatives au foncier notamment le Département ministériel du développement rural et de la réforme foncière. Enfin, dans ce schéma d'observatoire, la mise en œuvre d'un site internet est primordiale pour collecter, stocker et diffuser les données foncières. Il constitue le pilier de l'activité de veille foncière. Si le site internet de l'observatoire du foncier en Ouganda est en cours de création, le site de l'observatoire du foncier en Afrique du sud est fonctionnel depuis 2015. Il permet à chaque utilisateur de publier des informations sur le foncier en Afrique du Sud, d'avoir accès à la base de données de l'observatoire et de télécharger gratuitement tous les documents publiés sur le site (open data) ainsi que de participer aux forums de discussion en ligne organisé par l'observatoire (premier débat avait pour sujet « What can be done to improve the system of Land restitution in South Africa? »).

- Observatoire comme outil de suivi-évaluation des politiques foncières

Dans ce schéma, l'observatoire développe des indicateurs d'observation (quantitatif/qualitatif, rural/urbain) afin de mesurer le niveau d'avancement de la réforme et d'évaluer ses impacts (encadré 11).

Tableau 16 : principales caractéristiques d'un observatoire comme outil de suivi et évaluation des politiques foncières

Conditions d'émergence	<i>Contexte foncier</i> : importants changements fonciers (réforme foncière, application d'une nouvelle loi foncière, acquisitions foncières à grande échelle)
Acteurs ayant porté le projet	Experts nationaux et étrangers
Positionnement institutionnel	Observatoire rattaché à un Ministère
Principales thématiques traitées	Suivi et évaluation des politiques foncières
Echelle géographique des activités	Nationale
Principales activités réalisées	Analyser l'avancement de la réforme foncière, évaluer ses impacts et proposer des orientations pertinentes

Encadré 11 : Observatoire comme outil de suivi-évaluation des politiques foncières. Le cas de Madagascar (2007-2009)

La mise en œuvre des réformes foncières et des nouvelles politiques foncières induit des besoins de connaissance des résultats et du niveau d'avancement de la réforme foncière. C'est dans ce contexte qu'a été mis en place l'observatoire du foncier à Madagascar. Outil de promotion de la gouvernance foncière, l'observatoire a été créé avec pour objectifs initiaux d'analyser l'avancement de la réforme, d'évaluer ses impacts et de proposer des orientations pertinentes. Durant ces deux premières années d'existence (2007-2009), l'observatoire du foncier à Madagascar est davantage un observatoire de la réforme foncière qu'un observatoire du foncier généraliste. Structure technique rattachée au Programme National Foncier, l'observatoire, composé alors de deux cadres, a pour mission le suivi-évaluation de la décentralisation foncière. Il gère un système d'information basée sur une vingtaine d'indicateurs dont le nombre de guichets créés et le nombre de certificats demandés et délivrés et fournit des analyses qualitatives sur le processus institutionnel de mise en place de la réforme.

- Observatoire du foncier généraliste

Dans ce schéma, l'observatoire est un outil de collecte, de stockage et de gestion des données d'une part, et de production, d'analyse et de restitution d'information et de nouvelles connaissances d'autre part (encadré 12).

Tableau 17 : principales caractéristiques d'un observatoire généraliste

Conditions d'émergence	<i>Contexte foncier</i> : importants changements fonciers (réforme foncière, application d'une nouvelle loi foncière, acquisitions foncières à grande échelle)
Acteurs ayant porté le projet	Experts nationaux et étrangers, organisations internationales

Positionnement institutionnel	Observatoire rattaché à un Ministère, observatoire multi-acteurs (structures de l'Etat, collectivités territoriales, secteur privé)
Echelle des financements	Nationale et internationale
Principales thématiques traitées	Acquisitions foncières à grande échelle, suivi et évaluation des réformes et politiques foncières, accès à la terre et sécurisation foncière, conflit foncier, gestion des terres et suivi de la propriété foncière, marché foncier et transparence des transactions
Echelle géographique des activités	Locale et nationale
Principales activités réalisées	Production de données primaires et descentes sur le terrain, capitalisation et diffusion des résultats, appui à la facilitation du dialogue entre les acteurs et mise en débat, création et l'alimentation des systèmes d'information et bases de données, formation
Méthodes de collecte et de production des données	Production de données (régulières et/ou ponctuelles, qualitatives et/ou quantitatives) via des visites de terrain
Outils de diffusion et de mise en débat des analyses produites	Réseaux sociaux, site internet, support papier, organisation d'ateliers de restitution et de débats, liens avec les médias nationaux, articles et études, publications scientifiques

Encadré 12 : Observatoire du foncier généraliste. Les cas du Burkina Faso et de Madagascar

La caractéristique fondamentale qui différencie les autres formes d'observatoire identifiés à ce type de structure est la production de données foncières primaires. C'est le cas des observatoires du foncier au Burkina Faso et à Madagascar. Le premier a conduit 6 études thématiques depuis sa création en 2014 (dont les résumés sont disponibles sur le site de l'ONF-BF) portant sur la formalisation des droits foncières, la connaissance des politiques et des lois en matière foncière, les conflits fonciers et les instruments d'aménagement spatial, et couvrant les sept zones socio-foncières que comptent le Burkina Faso. Pour le second, au cours de l'année 2010, par l'intermédiaire du Décret 2010 – 745, l'observatoire du foncier à Madagascar s'est autonomisé et a entamé un élargissement considérable de ses missions ainsi que de ses partenariats. L'observatoire quitte une fonction limitée de suivi-évaluation de la réforme foncière pour embrasser différentes thématiques d'analyse (acquisitions foncières à grande échelle, accès des jeunes agriculteurs à la terre, sécurisation foncière, formalisation des droits de la femme...) en lien ou non avec la réforme, diversifier ses modes de capitalisation et de communication et devenir petit à petit un acteur clé du débat foncier. L'observatoire devient un observatoire du foncier au sens large. Ainsi, c'est la production d'études et de données régulières et ponctuelles, qualitatives et quantitatives, qui permettent à un observatoire comme simple outil de veille foncière ou de suivi-évaluation des politiques foncières, d'évoluer vers un observatoire du foncier généraliste.

V) Une diversité des formes d'observatoires malgré des dénominateurs communs

L'étude sur les observatoires fonciers en Afrique a montré que la création d'un observatoire foncier implique au minimum un groupe d'acteurs et/ou d'institutions (société civile, Etat, recherche, etc.), aux rôles définis collectivement, fédérés autour d'un enjeu commun (analyse de la mise en œuvre des réformes et politiques foncières, suivi de la propriété foncière, suivi des acquisitions de terres à grande échelle, etc.) et prêts à s'investir dans un dispositif de production et de partage d'information et de connaissance. Dans le cadre de cette étude, nous mettons en évidence qu'à minima, les fonctionnalités d'un observatoire sont : d'observer (fonctions de collecte et/ou de production de données), de diffuser (mise à disposition des données, brutes, organisées ou analysées à divers degrés) et de travailler dans le temps long (stocker et diffuser des données au-delà d'un cycle de projet).

Néanmoins, ces éléments de définition d'un observatoire foncier ne doivent pas cacher leur nature singulière et dépendante aux contextes de création. Cela peut notamment être lié aux dynamiques de changements dans le secteur foncier, à une volonté d'anticipation pour une meilleure connaissance et gouvernance du territoire, etc. Cette singularité est également liée aux mandats octroyés à l'observatoire ainsi qu'aux modes de gouvernance et autres positionnements institutionnels. La création d'un observatoire foncier ne répond pas à une méthodologie unique et homogène, mais davantage à un processus répondant à des besoins en termes de stockage de données, de création d'un espace de débat, d'aide à la décision, de plaidoyer, d'animation communautaire, etc. En effet, il existe une diversité de formes d'observatoires ; (i) assurant différentes fonctions selon le contexte de création (besoins, liens et rapports de force entre acteurs, moyens, etc.) ; (ii) associant diverses thématiques connexes aux données foncières (investissements financiers, données agricoles, données migratoires, etc.) ; (iii) se structurant différemment, avec divers statuts (association d'utilité publique, organisation non gouvernementale, agence d'exécution, etc.) ; (iv) impliquant diverses parties prenantes (avec ou sans l'Etat, la société civile, les privés, etc.) ; et (v) intégrant diverses méthodologies/types d'informations.

A ce titre, l'exemple de la Côte d'Ivoire illustre bien le fait que plusieurs formes d'observatoires fonciers peuvent émerger dans un même pays, au même moment et dans un même contexte. Au cours de l'année 2017, la Côte d'Ivoire a décidé la mise en place d'une nouvelle politique foncière rurale et entre août et novembre 2018, à la demande de la Primature (Premier ministre), une étude de faisabilité a été réalisée pour la création d'un observatoire national du foncier rural en Côte d'Ivoire. L'Etat souhaitait mettre en place un observatoire en tant qu'outil d'aide à la décision lui permettant de suivre la mise en œuvre de la politique foncière rurale dans le cadre du nouveau Projet d'appui à la politique foncière. Parallèlement, au même moment, une organisation de la société civile en lien avec la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels, mettait en œuvre un certain nombre d'activités de suivi des conflits fonciers qui relèvent d'activités d'un observatoire. Cette structure va utiliser le réseau des chefs et rois traditionnels afin de faire remonter des informations relatives aux conflits fonciers et aux dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre de la loi foncière. Cet exemple met en évidence que dans un pays donné à un moment donné, dans un contexte foncier similaire (nouvelle politique foncière), diverses initiatives d'observatoires fonciers peuvent émerger, avec des missions et des objectifs disparates, portées par des acteurs différents.

VI) Conclusion

L'étude sur les observatoires du foncier en Afrique a d'abord permis de définir un observatoire du foncier. On considère comme étant un observatoire du foncier, une structure de collecte, de stockage et de gestion des données d'une part, et de production, d'analyse et de restitution d'information et de nouvelles connaissances d'autre part.

La définition des observatoires du foncier ainsi que l'analyse des principales activités et fonctions des observatoires, nous a permis de dégager les multiples dimensions inhérentes à ses structures.

Collecte de données	Dimension informationnelle de collecte et d'organisation des données et des informations autour d'une problématique foncière (acquisitions foncières, réforme foncière, conflit foncier)
Stockage et gestion de données	Dimension technologique permettant la gestion, le partage, la mise en forme des données et de l'information (type bibliothèque et centre de ressources)
Production de données	Dimension cognitive de production de connaissances en réponse à des besoins opérationnels (application d'une politique foncière, suivi des acquisitions foncières à grande échelle, mise en œuvre de projet de développement) liés à la prise de décision ainsi qu'à des besoins de connaissances et d'informations en matière foncière
Restitution d'information et de nouvelles connaissances	Dimension communicationnelle permettant la diffusion et la mise en débat des analyses produites Dimension participative et fédérative pour organiser une communauté de recherche, de réflexion, de débat ou d'action autour d'un enjeu foncier partagé (atelier, focus group, plaidoyer)

En outre, l'analyse approfondie des 9 observatoires du foncier a permis d'élaborer une typologie de ces structures :

- Observatoire comme lanceur d'alerte
- Observatoire comme outil de veille foncière
- Observatoire comme outil de suivi-évaluation des politiques foncières
- Observatoire du foncier généraliste

Enfin, l'étude a mis en exergue la diversité des types d'observatoire ainsi que les multiples dimensions de ces structures. Si nous avons proposé une définition d'un observatoire du foncier et élaboré une typologie de ces structures, il n'existe cependant pas un observatoire type ou idéal, mais des observatoires du foncier qui émergent dans un contexte particulier, portés et financés par une diversité d'acteurs, et qui répondent à des enjeux, des objectifs et des besoins spécifiques. Si le contexte national nécessite un acteur fort de contre-pouvoir alors un observatoire de la société civile, militant faisant du plaidoyer sa mission principale pourra être le plus à même de répondre au besoin. Si l'Etat dispose de beaucoup de moyens et qu'il accorde une importance particulière au service public, alors un observatoire parapublic peut être très bien pour répondre à une question commune à de nombreux acteurs. Cependant, s'il n'existe pas un modèle d'observatoire uniforme qui soit transposable à tous les contextes nationaux, l'étude a permis de montrer que le succès d'un observatoire du foncier dépend de quatre facteurs principaux à savoir :

- Un contexte marqué par des changements fonciers importants (réforme foncière, suivi des acquisitions foncières à grande échelle, gestion des conflits) répondant à un besoin de connaissances et d'informations pouvant légitimer la mise en œuvre d'un observatoire ;
- Un paysage institutionnel propice à l'émergence d'une structure de suivi et évaluation des changements fonciers (risque de confusion institutionnelle dans le cas où des initiatives/structures foncières sont déjà existantes) ;
- La présence active d'une communauté d'acteurs (bailleurs de fonds, décideurs, société civile, chercheurs, experts) intéressés par le suivi des changements fonciers et qui ont besoin d'un outil de suivi-évaluation pour produire des analyses, ouvrir le débat et faire du plaidoyer ;
- Des bailleurs de fonds prêts à financer la mise en œuvre des observatoires du foncier

DRAFT

Références bibliographiques

- AVES Bamako, 1995. Rapport scientifique annuel de l'observatoire du foncier au Mali. 54p
- Barzman M, Caron P, Passouant M, Tonneau J.P, 2005. Observatoire Agriculture et Territoires. Etude pour la définition d'une méthode de mise en place d'observatoires. Rapport final
- Crousse B, 1991, « L'outil de recensement des évolutions : l'observatoire foncier » in Le Bris et al. dir, L'appropriation de la terre en Afrique noire , Paris, Karthala, pp.229-231
- David-Benz H, Faivre-Dupaigre B, juillet 2002. Propositions pour un observatoire de la filière riz au Burkina Faso. Cirad/IRAM, Rapport provisoire
- De Sède-Marceau M.H, Moine A, Thiam S, 2011. Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme. L'espace géographique, 40, 117-126
- Lavigne-Delville P, 2002. Vers une articulation des modes de régulation foncière ? avancées récentes et enjeux. Contribution au séminaire régional sur les enjeux fonciers, Banque Mondiale, Kampala, p15
- Lemoisson P, Passouant M, 2012. Un cadre pour la construction interactive de connaissances lors de la conception d'un observatoire des pratiques territoriales. Cahiers Agricultures 21, 11-7
- Lemoisson P, Passouant P, Martinand P, Coudel E, Tonneau J.P, Bonnal V, Mirallès A, 2008. Méthode de Conception d'Observatoires. Version 1.81.01, UMR Tetis
- Lemoisson P, Maurel P, Tonneau J.P, 2011. Observatoires et gouvernance territoriale : une approche par la co-construction de modèles. CIST2011 - Fonder les sciences du territoire, Paris, France
- Ouedraogo H, Toward a land policy observatory in West Africa: potential roles in contributing to land policy processes. Draft n°2
- Saïffefdou S, Harouna B, Zie Ouattara B, Comby J, Passouant M, Tonneau J.P, décembre 2011. Étude de faisabilité pour la création d'un Observatoire national du foncier au Burkina-Faso. Cirad/ODEC, Rapport définitif
- SOFRECO, avril 2013. Étude de Faisabilité pour la Création de l'Observatoire Régional du Foncier Rural. Rapport provisoire II
- Tonneau J.P, Lemoisson P, Jannoyer M, Maurel P, Cattan P, Le Bail M, 2017. Les observatoires territoriaux : un outil de développement ? In : Caron Patrick (ed.), Valette Elodie (ed.), Wassenaar Tom (ed.), Coppens D'Eeckenbrugge Géo (ed.), Papazian Vatché (ed.). *Des territoires vivants pour transformer le monde*. Versailles : Ed. Quae, p. 231-238. (Agricultures et défis du monde).
- Tonneau J.P, Lemoisson P, Coudel E, Maurel P, Jannoyer M, Bonnal V, Bourgoin J, Cattan P, Chery J.P, Piraux M, Lestrelin G, 2017. Les observatoires territoriaux. Des outils de la société de la connaissance ? Revue internationale de géomatique– n° 3/2017, 335-354

Annexe 1 : Grille d'analyse pour l'étude des observatoires du foncier

Sections	Sub-sections	Questions/examples
1. Structure	Organizational structure	Is it an institution, is it a program, is it project-based...? If so, give details...
	Establishment	When was it established? What factors triggered its creation? ⇒ political context ⇒ development project ⇒ civil society initiative, etc? Who had the idea or pushed for it? Note the amount of time that elapsed between first mention of the observatory and its effective creation.
	Hosting institution	In which institution is it being hosted, and how? Specify if the institution is closer to civil society, the state administration, development projects or the academic world, etc? Who chose this? Why? Was it controversial? If there is any debate, mention the different arguments, stakeholders and compromises reached. If no debate about this, explain why?
	Partners	Who are the partners or types of stakeholders involved? ⇒ civil society ⇒ NGOs ⇒ government officials ⇒ research organizations ⇒ media, etc? Mention national and international partnerships: what are the nature of those links? For each, specify what created or fostered these links (meeting at a conference, joint expertise, a research project, team members' previous networks etc)? If any category of partners is missing or if the links are weak, explain why (for example, too few interactions with state administration or international networks, etc)?

		Try to identify links that are difficult to maintain or establish and tease out why (for example, data transfers and debate with state administrations) <i>Do not focus only on formal links, but try to explore informal and functional links (who really help to access data or to get relevant information from the field)</i>
	Organogram	How many people involved in the observatory, directly or indirectly? What are their ; ⇒ disciplines ⇒ background ⇒ network ⇒ Specifically, do they have, previous experience in the same type of structure or/ and on land issues? ⇒ Are those involved staff permanent or contractual? Difficulties in recruiting or identifying members? Explain why (few land tenure specialist or expert, few with training on land, are there too many development projects already employing land specialist, or is salary level too low compared to development project jobs, etc.) Underline any unique characteristics of the team: ⇒ If there a charismatic leader ⇒ a director that is very involved in political or development networks ⇒ pre-existing working relationship between team members ⇒ Is there an international team? ⇒ Do they have no experience in land issues? ⇒ Are there people with strong field experience in land issues or is there an opportunity to solicit specialist on certain issues – lawyers, environmentalist, etc.).
	Initial support	Which organization(s) was (were) involved in the initial funding? And the year after?
	Economical model	What was the initial economic model? To rely on national or international support? Public subsidies? Realization of expertise?
	Structural changes over time	Explain the evolution over time for all the points above: ⇒ organizational structure

	Active/ inactive structure at present time Perception / advices from team members	⇒ hosting institution ⇒ partners ⇒ supports ⇒ organogram ⇒ and economic model Try to identify the factors that triggered these changes (political change, sudden increase in funding, renewal of team leader etc.). Specify if the structure is still operational and if not, explain why the structure stopped and when? Get team members' perception, lessons learned and advice on these points <i>Copy extract from interview if possible, do not hesitate to give specific examples</i>
2. Governance	Governance structure Decision making processes	What are the governance structures – is there a steering committee, is there an advisory board, etc? Explain the role played by each body within the observatory framework For the following type of decisions: partnership, recruitment, activities, areas of focus, scope (national or local), communication on controversial topics, participation in political events, etc ⇒ How are decisions being made? ⇒ Who is making the decisions? ⇒ Give examples of how hard decisions were made and, if possible, share team members' reflections and advice
3. Budget and finance sources	Budget Budget structure Sources	What is the annual budget? Is it project-based? Is it core funding? Who is financing the observatory? What are expenses by activities? Where does most of the money go? Comment the budget allocation (<i>or share the team members' comment on this</i>) What type of expenses are more difficult to get funded than others? Why? Explain the impact of budget constraints on the organizational structure or activities (ex – if funded by development projects, activities focus only on the development projects)

	Expenditures	intervention areas... and not on a national scale) How does the kind of funding they receive limit activities? Explain the evolution over time of the points above – in this section
4. Geographic scope	Geographic scope	At what level is the observatory working? Global/regional/national/local Explain if there are different scopes according to activities and specify why: Specify if geographical limit to work are imposed or chosen or effective by default (insufficient links with remote area, difficulties to establish links with local partners, public entities, or associations; etc.). For geographical scope not covered, explain why
5. Topics	Thematics areas covered	What are the organization's thematic focus area? Ex: Large-scale land acquisitions, Women's land rights Why? Who chose? <i>Give examples</i> Ask if there is a demand coming from some institution / organization to focus on some thematic area, or If the team chooses and proposes (always) its area of work? Specify if the organization wanted to pursue some topic but had to abandon it. Explain what the constraints were (technical, political, financial, agenda, etc) Explain the evolution of this over time Indicate the issues the observatory would like to cover in the near future and why? <i>Team members' experience about the quantity/kind of topics covered?</i>
6. Primary activities	Type of activities	Does the observatory take part in; • Data generation or collection? Do they have a database? • Do they have any study and research-based initiatives? • What kind of expertise or training? • Do they have an Information depository (secondary data only)? How do they organize their Communication or debates? Do they partake in Advocacy efforts or influence decision makers? Are they Involved in experimentation or development projects?

		Others? Explain for each activity what are the advantages of undertaking it, and the constraints to its realization: ⇒ collaboration with others institutions ⇒ difficulty to update ⇒ opportunity to do in-depth fields studies ⇒ information verification ⇒ lack of competence in statistic? ⇒ difficulty in gathering others from different sectors? ⇒ What is relationship with state administrations, risks of taking on certain topics, What is the relationship with media – local and national? Ask if there is a demand emanating from some institution / organization to realize some activities or If the team has always to propose / chose? <i>Discuss with members why some activities are not done and share team members' experiences/preferences about activities, risk, reputation, fundraising, conflictive relationships</i> Lessons on progressive development in terms of the diversity and nature of activities ?
7. Data	Methodology Primary/secondary data Means of collection Frequency of data Indicators for a particular theme Data access (Open source...)	Per topic area or groups of topics, Specify the elements listed in the left column Explain Advantages and constraints, difficulties in accessing data, quality of data, caution taken when adopting and presenting results, the need to make some analyses anonymous, criticisms and appreciation data/analyses have received? Data challenges: Are there difficulties in designing methodologies or to identify quantitative indicators? Is the period between two round of data collection too long? protection of sources, difficulties in recruiting good experts, good networks for identifying good students, lack of competence in data processing, political risk in publishing data, etc?

	Sources Realized by the team or outsourced Data conservation	Get Team members 'advices on these points: What has your biggest achievement been or progress made? How do they overcome constraints to data access? Are there partnerships they have established to develop good methodology? Lessons on the progression, quality or quantity of data production? Creative means used in the process ?
8. Modes of communication and debates	Communication policy and channels Workshop/debates	Does the organization have a Regular mailing letter, hold a national workshop, international conference, or have interaction with media: newspaper, radio, TV, or intervention in university or state institution? List the Advantages and constraints of each, as well as the Evolution of these aspects and perceptions of team members Involvement in field visits, local or national workshops (number and type of assistance offered), or national debates? What is the organization's Ability to trigger real debate? if yes, in what arena? Give examples Is the structure constrained by censure or self-censure?
9. Impacts	Nature of impact People/institution impacted	For each activity/ topic, try to decipher the impact created and the people impacted (as well as the people not impacted). Explain this process What is the type of impact: on laws, public decision making, design of development projects, conflict resolution, sharing information, launching debates, training, making some problematic issue in the fields more visible, offering numbers for evaluation, etc?
10. Links with other similar structures	With other land observatories With structures with the same function (advocacy or data production for example)	What types of relations does the observatory have with other observatories? Exchanges? At the national or international level? Type of envisioned or desired relations? What would the benefits be? What types of relations? Exchanges? Are they at the National or international level? type of envisioned or wanted relations? Why?

Annexe 2 : Tableau de présentation des observatoires du foncier identifiés mais non étudiés

Observatoires identifiés mais non étudiés (absence de contact, manque d'information)	Pays	Statut	Echelle	Informations sur les observatoires
Observatoire des pratiques coutumières de gestion des terres	Cameroun	Abandonné	Nationale	L'idée d'un observatoire des pratiques coutumières de gestion des terres au Cameroun vient du travail effectué par Olivier Iyebi Mandjek (Géographe et chercheur à la Fondation Paul Ango Ela) au nord du Cameroun sur les systèmes agraires. De celui-ci, il est apparu que la plupart des terres sont gérées par le système coutumier en fonction de ses propres règles. Pour saisir les évolutions du système coutumier de dévolution des terres et dégager les tendances dans ses rapports avec la loi moderne, les membres de la FPAE ont préconisé la mise en place d'un observatoire des pratiques coutumières de gestion des terres au Cameroun.
Observatoire du Kongo-Central sur le foncier	République démocratique du Congo	Abandonné	Locale	L'observatoire du Kongo-Central sur le foncier (OKCF) était composé d'organisations paysannes et de la société civile. Une source datant de 2015 fait référence à l'observatoire. Les membres de l'observatoire se sont réunis à une seule reprise, le 27 et 28 mai 2015 à Matadi (capitale de la province du Kongo Central) dans le cadre de l'atelier de restitution de l'étude diagnostique de la problématique foncière au Kongo Central (province de la République démocratique du Congo).
Observatoire des organisations de la société civile sur le foncier	Bénin	Abandonné	Nationale	L'observatoire est le résultat des travaux de groupe du forum sur « la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien à la gouvernance foncière dans les communes » tenu les 12 et 13 novembre 2015 à Parakou. L'observatoire de la société civile pour la bonne gouvernance foncière avait pour objectif général de contribuer à la création d'un environnement foncier favorable pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. De ce fait, les objectifs spécifiques de l'observatoire étaient de disposer d'une documentation foncière fiable et actualisée et de la diffuser au niveau des communes ou encore de promouvoir la diffusion d'indicateurs et

				de système de suivi-évaluation de la mise en place des politiques foncières dans les communes.
Observatoire de l'acquisition des terres à grande échelle de la Fondation Paul Ango Ela	Cameroun	Actif	Nationale	Afin de faire le point sur la réalité, l'ampleur et la nature des acquisitions à grande échelle des terres au Cameroun, la Fondation Paul Ango Ela et le CIRAD ont organisé les 25 et 26 novembre 2011 à Yaoundé l'Atelier « Foncier, pressions commerciales sur les terres et REDD+ ». L'un des produits importants de cet atelier a été l'accord de tous les participants sur la nécessité d'instituer rapidement un Observatoire sur le phénomène d'acquisition des terres à grande échelle au Cameroun. Le but de cet observatoire était à terme d'élargir ses activités en Afrique centrale.
Observatoire du milieu rural http://omrmz.org/omrweb/	Mozambique	Actif depuis 2016	Nationale	L'observatoire du milieu rural au Mozambique est une institution à but non lucratif. L'objectif de l'observatoire est de contribuer au développement agricole et rural dans une perspective intégrée et interdisciplinaire, à travers la recherche, les études et les débats sur les politiques et autres questions de développement agricole et rural.
Observatoire sur les dynamiques de territoires et du foncier au Nord-Bénin	Bénin	En préparation	Locale	Dans le cadre du projet de Promotion d'une politique foncière responsable, financé par la Coopération allemande, des réflexions ont été engagées au sujet de la mise en place d'un observatoire sur les dynamiques de territoires et du foncier, avec un ancrage au niveau d'une intercommunalité, au Nord-Bénin. Il est envisagé qu'il soit ancré auprès d'une association intercommunale (Association pour le développement des communes du Borgou). Le projet vise à sécuriser des terres agricoles pour la sécurité alimentaire. Sa finalité est d'anticiper (dans une logique d'aménagement du territoire) les conflits entre ces acteurs (éleveurs - agriculteurs ; allochtones - autochtones ; etc), les dynamiques socio-économiques pour sécuriser des terres et pouvoir mieux les gérer.
Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest	8 Etats membres de l'UEMOA	En préparation	Régionale	La création d'un Observatoire Régional du Foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) constitue l'un des 4 axes de la feuille de route de l'UEMOA sur la problématique foncière rurale face à l'intégration régionale.

				La Commission de l’UEMOA a commandité une étude de faisabilité de la création de l’ORFAO. Le rapport final de cette étude a été examiné et validé au cours d’un atelier régional tenu à Dakar, du 26 au 28 juin 2013. L’ORFAO prendra la forme d’un projet pilote d’une durée de 6 années qui couvrira les huit Etats membres de l’UEMOA. Ce projet sera mis en œuvre par la Commission de l’UEMOA. Les missions confiées à l’ORFAO sont les suivantes : l’information, le suivi-évaluation, la capitalisation, l’aide à la décision et la communication. Un Comité de pilotage multi-acteurs du projet pilote sera notamment chargé de définir les champs thématiques d’observation de l’ORFAO. Par ailleurs, un comité scientifique regroupant des experts des huit pays membres sera également mis en place pour la validation des études et analyses produites par l’Unité de Coordination, chargée de mettre en œuvre l’opération pilote ORFAO. La principale difficulté concernant la mise en œuvre de l’observatoire tient à la mobilisation des financements pour démarrer l’opération pilote. L’opération pilote ORFAO doit être financée sur les ressources propres de l’UEMOA et sur ressources extérieures, qui demeurent à rechercher.
--	--	--	--	--

Annexe 3 : Liste des tableaux

Tableau 1 : Profil des personnes interrogées pour chaque observatoire (p6)

Tableau 2 : Informations sur les conditions d'émergence des observatoires du foncier (p14)

Tableau 3 : Rattachement institutionnel des observatoires du foncier (p18)

Tableau 4 : Atouts et contraintes du rattachement institutionnel d'un observatoire à un Ministère (P18)

Tableau 5 : Atouts et contraintes d'un observatoire de la société civile (p20)

Tableau 6 : Atouts et contraintes d'un observatoire multi-acteurs (P20)

Tableau 7 : Montage financier des observatoires du foncier (p22)

Tableau 8 : Echelles géographiques des activités des observatoires du foncier (p24)

Tableau 9 : Les principales thématiques traitées par les observatoires du foncier (p26)

Tableau 10 : Les principales activités réalisées par les observatoires du foncier (p27)

Tableau 11 : Les méthodes mises en place par les observatoires pour collecter et produire des données (p29)

Tableau 12 : Les différents outils utilisés par les observatoires du foncier pour diffuser et mettre en débat les analyses produites (p33)

Tableau 13 : Les principaux impacts des activités réalisées par les observatoires du foncier (p35)

Tableau 14 : principales caractéristiques d'un observatoire comme lanceur d'alerte (p36)

Tableau 15 : principales caractéristiques d'un observatoire comme outil de veille foncière (p37)

Tableau 16 : principales caractéristiques d'un observatoire comme outil de suivi et évaluation des politiques foncières (p38)

Tableau 17 : principales caractéristiques d'un observatoire généraliste (p38)

Annexe 4 : Liste des encadrés

Encadré 1 : Madagascar et le suivi de la réforme foncière (p15)

Encadré 2 : Processus de création de l'observatoire du foncier en Ouganda (p17)

Encadré 3 : L'observatoire du foncier à Madagascar une structure rattachée à un Ministère et indépendante (p19)

Encadré 4 : Madagascar : le budget de l'observatoire a connu une forte évolution (p23)

Encadré 5 : Le Tchad et les Cellules Régionales d'Observation Foncière (p30)

Encadré 6 : Madagascar et les méthodes de remontée et de production des données (p31)

Encadré 7 : L'Afrique du Sud et la collecte de donnée secondaire (p31)

Encadré 8 : L'observatoire du foncier en Afrique du Sud et l'open data (p34)

Encadré 9 : Observatoire comme lanceur d'alerte. Le cas de l'ONGF au Sénégal (p36)

Encadré 10 : Observatoire comme outil de veille foncière. Les cas de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud (p37)

Encadré 11 : Observatoire comme outil de suivi-évaluation des politiques foncières. Le cas de Madagascar (2007-2009) (p38)

Encadré 12 : Observatoire du foncier généraliste. Les cas du Burkina Faso et de Madagascar (p39)